

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :      Mme SYLVIE GIRARD, présidente  
                                 M. JOHN HAEMMERLI, commissaire  
                                 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE  
DE LA PÉRIBONKA PAR HYDRO-QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 6**

---

Séance tenue le 22 octobre 2003, à 13 h 30  
Complexe touristique Dam-en-Terre  
1385, chemin de la Marina  
Alma, (Québec)

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2003

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Mot de la Présidente..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

Mémoire du Conseil régional de l'environnement et du développement durable  
du Saguenay-Lac-Saint-Jean ..... 2

Mémoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ..... 23

Mémoire de l'association des CLD Lac-Saint-Jean-Est..... 39

Mémoire de la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur ..... 53

Mémoire de l'association des ingénieurs-conseils du Québec ..... 62

Droit de rectification, M. Patrick Arnaud ..... 79



**(ADVENANT 13 h 34, DÉBUT DE LA SÉANCE)  
(SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI)  
(MOT DE LA PRÉSIDENTE)**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous voulez vous rapprocher, nous allons commencer dans quelques minutes, quelques secondes.

10 Alors, bonjour, merci de votre présence, bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie d'audiences publiques portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka à... par Hydro-Québec.

15 Mon nom est Sylvie Girard, je préside cette Commission et je suis secondée dans ma tâche par messieurs John Haemmerli à ma gauche, ainsi que par monsieur Louis Dériger à ma droite, qui agissent à titre de commissaires.

20 Je vous rappelle que nous avons la responsabilité de réaliser le mandat d'audiences publiques d'enquête confié au BAPE par le ministre de l'Environnement.

Cette deuxième partie d'audiences publiques a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

25 J'appellerai donc dans l'ordre de leur inscription à l'horaire les participants qui ont fait part de leur intention de présenter un mémoire. Chacune des présentations durera environ quinze (15) minutes, la Commission prendra, à la suite des interventions des participants, quelques minutes pour échanger ainsi que faire préciser certains aspects de leur mémoire.

30 Il ne faut pas interpréter nos questions comme une orientation de la Commission, la Commission ne se prononce pas maintenant, elle ne se prononce que lors de la remise de son rapport.

35 Alors, pour cet après-midi, nous avons cinq (5) intervenants d'inscrits à l'horaire et je vais... comme je disais tout à l'heure, je vais limiter... nous allons demandé de limiter les interventions à quinze (15) minutes pour se donner du temps pour échanger.

40 J'aimerais aussi rappeler l'importance que la Commission apporte à un débat serein, tel que nous l'avons vécu jusqu'à maintenant, autant en première partie que hier soir en début de deuxième partie, et que la Commission n'admettra aucun propos diffamatoire ou non respectueux. Le processus même du BAPE d'avoir un échange... et dans... au-delà d'un contexte juridique assez rigide, permet d'avoir un échange des plus fructueux, autant pour vous que pour nous. L'échange permet de faire évoluer le projet, autant pour la population que pour les promoteurs. C'est d'autant plus important de le faire de façon saine et respectueuse.

45

Alors, de plus, je souligne que, tout comme pour le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de faire des rectifications de faits, si vous le jugez utile. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions des autres.

50

Alors, pour exercer ce droit, vous devrez vous inscrire à un registre spécifique à cette fin auprès de la coordonnatrice, madame Gélinas. Les gens inscrits au registre de rectifications seront invités à faire leur intervention à la fin de la séance.

55

Alors, je vais demander... vous rappeler qu'il y a interdiction de fumer, mais aussi, si vous voulez bien, penser à fermer vos cellulaires.

60

Alors, nous allons appeler les intervenants pour une... pour la première intervention, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable Saguenay-Lac-Saint-Jean, messieurs Daniel Groleau et Luc Tessier.

**M. LUC TESSIER :**

65

Bonjour, madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

70

**M. LUC TESSIER :**

Bonjour, messieurs.

75

Donc, c'est dans l'ordre des choses que le Conseil de l'environnement et du développement durable du Saguenay Lac Saint-Jean soit devant vous...

**LA PRÉSIDENTE :**

80

Excusez-moi.

**M. LUC TESSIER :**

... aujourd'hui...

85

**LA PRÉSIDENTE :**

Je m'excuse, juste vous présenter avant pour le sténotypiste, il veut savoir lequel est lequel.

90

**M. LUC TESSIER :**

Alors, mon nom est Luc Tessier, je suis trésorier du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

95 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

100 **M. LUC TESSIER :**

Donc, c'est dans l'ordre des choses que notre Conseil soit devant vous aujourd'hui, en cette session, compte tenu de son mandat qui consiste, dans l'ordre du développement durable, de voir à ce que tous les projets qui touchent l'environnement dans notre milieu puissent avoir une représentation publique, ce que le Conseil fait de son mieux.

105

Aujourd'hui, vous aurez donc une présentation qui nous vient de monsieur Daniel Groleau, notre directeur général. Toutefois, je vous assure que notre mémoire a été dûment accepté par notre Conseil d'administration.

110

Ne voyez aucune connotation particulière au fait que ce soit le trésorier qui accompagne notre directeur général, je n'ai... nous n'avons aucune incidence de redevance ou de réclamation financière que ce soit, toutefois, c'est moi qui avais le plus de disponibilité aujourd'hui.

115

Alors, je vous présente donc monsieur Daniel Groleau, notre directeur général.

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

120

Merci, monsieur Tessier. Monsieur Groleau.

**M. DANIEL GROLEAU :**

125

Bonjour, Madame la présidente. Messieurs les commissaires.

130

Donc, je vais passer rapidement sur peut-être une brève description de ce que sont les conseils régionaux en environnement. On est au nombre de quinze (15), on est présent dans toutes les régions administratives du Québec, on est reconnu par le ministère de l'Environnement du Québec à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du ministère de l'Environnement du Québec pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et la promotion du développement durable, et ce depuis mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991).

Je vais... vous avez pris connaissance de nos mandats particuliers?

135

**LA PRÉSIDENTE :**

140 Oui, je voudrais préciser aussi pour tout le monde, on demande aux gens de faire une  
présentation plus rapide, même si les mémoires sont plus étoffés, mais la Commission lit tous les  
mémoires, elle peut même avoir un questionnement sur ce que vous n'avez pas soulevé dans  
votre résumé.

**M. DANIEL GROLEAU :**

145 Parfait.

Je dirais aussi que c'est important de dire qu'on a une représentativité au sein de notre  
Conseil d'administration à laquelle on doit se tenir, c'est-à-dire on doit représenter le secteur  
socioéconomique et les groupes environnementaux.

150 Aussi spécifier qu'on est représenté au niveau du Québec par le regroupement national  
des conseils régionaux en environnement du Québec, qui nous représente, qui... notamment sur  
la Régie de l'énergie depuis quelques années, donc on s'est intéressé surtout au côté... au  
dossier qui relevait de l'efficacité énergétique.

155 Donc, pour faire un bref préambule, mentionnons que, justement, bon, étant donné notre  
position sur la Régie de l'énergie, l'organisme y a été très actif dans les secteurs d'intervention  
qui sont liés au programme d'efficacité énergétique à l'automne dernier... -- voyons! -- à  
l'automne dernier. On ne s'est pas opposé à la hausse de tarifs qui avait été présentée par la  
Régie... à la régie par Hydro-Québec distribution, mais, cependant, il faut préciser que le  
160 regroupement national était cependant en désaccord avec les motifs invoqués pour justifier cette  
hausse de tarifs. Il est important de mentionner que, pour l'organisme, ces sommes  
additionnelles, qui auraient dû provenir de la hausse des tarifs, devaient être injectées dans un  
programme d'efficacité énergétique afin de stabiliser ou, même, diminuer la facture globale des  
citoyens du Québec, et cette position est endossée par notre organisme régional.

165 On mentionne aussi que le parti libéral a inscrit dans sa plate-forme environnementale  
l'engagement suivant, c'est-à-dire de tenir une commission d'enquête scientifique indépendante  
sur le développement énergétique du Québec, et ce d'ici deux mille six (2006). Pour nous, il est  
important, donc, de procéder à un moratoire sur tous les nouveaux projets hydroélectriques sur le  
170 territoire québécois et de procéder immédiatement à cette commission d'étude. Il ne faudrait  
surtout pas que les deux (2) prochaines années servent à faire progresser l'ensemble des projets  
hydroélectriques qualifiés de prioritaire, pour ensuite tenir ses commissions d'études.

175 Il faut bien comprendre qu'on ne s'oppose pas systématiquement à tout projet  
hydroélectrique, mais nous tenons à clarifier une situation et à confronter les différents points de  
vue dominants au Québec, soit celui de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie  
alternatives face à celui de l'augmentation rapide de l'offre en électricité sur le marché par la  
construction de nouveaux ouvrages. En fait, nous croyons plutôt que l'efficacité énergétique  
180 pourrait rapidement devenir une source de production de kilowatt qui deviendrait alors disponible  
pour être vendue sur les marchés extérieurs.

185 Un petit... un bref historique. En quatre-vingt-douze (92), il y avait un projet sur l'Ashuapmushuan qui était dans les visée d'Hydro-Québec. Il y a eu une large opposition régionale, il y a eu une coalition qui s'est formée à laquelle le CREDD a participé afin de proposer un projet sur la Péribonka, une rivière qui est déjà harnachée trois (3) fois, plutôt que l'Ashuapmushuan. Donc, treize (13) années ont passé depuis; aujourd'hui, le caractère patrimonial de la Rivière Ashuapmushuan a été reconnu, on a un statut projeté de réserve aquatique, donc qui est protégée par la Loi 129 sur la conservation du patrimoine naturel.

190 Et sur la Rivière Péribonka, aujourd'hui, on est à... on a le projet d'un quatrième barrage qui, déjà en quatre-vingt-douze (92), était dans les plans d'Hydro-Québec, se concrétise et nous en sommes aujourd'hui à son étape finale d'évaluation, soit celle du BAPE.

195 On avait évoqué plusieurs arguments en quatre-vingt-douze (92), qui sont, pour certains, encore logiques aujourd'hui et d'autres données ont toutefois changé en cours de route, notamment les ententes réalisées par Hydro-Québec avec le milieu régional. Et aussi, on pourrait rajouter que durant ces années, tout le retrait des aspects de production du rôle de la Régie de l'énergie, ce qui venait du même coup enlever toute forme de débat public sur les choix gouvernementaux en matière de construction d'ouvrages.

200 Donc, je vais vous faire part de nos préoccupations face au projet. En premier point, on va vous parler des ententes avec les MRC.

205 Je ne vous reciterai pas la recommandation du BAPE sur la Manouane, je pense que vous l'avez entendue hier soir, donc le BAPE avait effectivement... le rapport avait effectivement mis en garde, là, par rapport au conflit d'intérêts qui pourrait exister entre... pour la création de société en commandite, notamment, là, dans le projet de la Manouane entre les MRC et Hydro-Québec.

210 La première partie des audiences publiques, je me souviens que vous aviez demandé de convoquer les directeurs généraux des deux (2) MRC afin d'éclaircie la Commission... d'éclairer la Commission sur la teneur des négociations, ce qui n'avait pas été fait. En fait, on a eu un aperçu, hier seulement, c'est un petit peu dommage, on aurait avoir ces informations-là dans le but de préparer notre mémoire. Je pense que les informations qu'on a eues hier étaient très pertinentes. Donc, on avait dû se contenter, dans la première partie, d'une brève lettre qui faisait état de la situation, mais qui n'apportait aucun nouvel... ou nouveaux éléments, là, au projet.

**LA PRÉSIDENTE :**

220 Juste vous rappeler que la raison pour laquelle aussi on a attendu, c'est qu'ils avaient... dans la structure même, la MRC, ils se doivent de consulter leur... les maires qui en font partie et tout ça...

**M. DANIEL GROLEAU :**

225

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

230 ... et qu'ils se devaient d'attendre la position des maires avant. Ç'a été le seul... ç'a été ce que la Commission a respecté en terme de... je vais dire, de démocratie...

**M. DANIEL GROLEAU :**

235 O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

240 ... pour permettre... l'intention était de... quand même d'informer la population.

**M. DANIEL GROLEAU :**

245 En fait, hier, on a appris que ça faisait deux (2) ans que les négociations duraient, donc ça fait deux (2) ans que ces négociations-là se passent derrière des portes closes, que la région est très peu au courant, c'est sûr qu'on aurait été... on aurait aimé être au courant de ces négociations-là.

250 Donc, il est important que les sommes qui soient retournées aux MRC touchées soient accompagnées d'une planification des dépenses et des investissements qui fera un consensus au sein de la région. Lors des tables d'échanges et d'information qui avaient été organisées par Hydro-Québec, plusieurs intervenants étaient venus faire valoir leurs opinions. Donc, ces rencontres donnaient l'impression qu'Hydro-Québec voulait négocier avec ces intervenants-là, mais on a tôt fait de ramener la situation à l'ordre et de dire à ces intervenants-là d'aller consulter les MRC pour faire part de leur problématique particulière. Là, on demandait aux intervenants  
255 d'aller faire part aux MRC, ceux avec qui Hydro-Québec était à même de négocier des ententes financières. Donc, pour nous, il y avait une petite apparence de conflit d'intérêts, encore une fois, à ce niveau-là.

260 En consultant les données de mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992), qui apparaissent dans le document que vous avez, option Péribonka, on se rend compte que, premièrement, qu'à cette époque Hydro-Québec utilisait plutôt le terme de «programme de mise en valeur environnementale» pour parler d'entente avec le milieu. On injectait donc l'équivalent de deux pour cent (2 %) du coût du projet dans un fond régional qui servait à la mise en valeur environnementale. Le montant était donc de vingt-quatre millions (24 M \$) à l'époque -- si vous  
265 avez remarqué la source des données, ça provenait des documents d'Hydro-Québec -- pour un projet dont le coût s'élevait à un point deux milliards (1.2 MM \$). Aujourd'hui, pour un projet dont le coût s'élève à un point douze milliards (1.12 MM \$), on se retrouve avec une entente s'élevant approximativement à quinze millions (15 M \$), je pense ç'a été confirmé hier, l'offre qui est sur la table, là, pour les MRC. Alors, si on avait continué d'appliquer la règle du deux pour cent (2 %),



270 c'est vingt-deux millions de dollars (22 MM \$) qui aurait été investi dans un fonds régional  
consacré à la mise en valeur environnementale, je le rappelle.

Donc, en plus du déficit monétaire, aucune garantie n'existe pour le moment que les MRC  
devront affecter une partie de ces sommes à la mise en valeur environnementale. Selon notre  
275 perception des faits, les nouvelles politiques d'Hydro-Québec font reculer la mise en valeur  
environnementale et les retombées régionales.

Hier, en fait, on a entendu des grandes orientations des MRC, j'ai entendu le mot  
environnement peut-être une fois, mais je n'ai pas senti qu'il y avait vraiment une volonté de... en  
280 tout cas, que les deux (2) ans avaient servi à clarifier comment cet argent-là allait être dépensé.

Donc, ce qui m'amène à la recommandation un.

Hydro-Québec doit revoir sa façon de négocier ses ententes avec les partenaires du  
285 milieu que sont les MRC. Il faut absolument que la transparence soit au rendez-vous et que  
toute apparence de conflit d'intérêts soit écartée. Les MRC doivent dès aujourd'hui, avant toute  
signature d'entente, s'engager sur la façon dont ces sommes seront affectées et démontrer à la  
population qu'une partie substantielle de ces sommes sera affectée à la mise en valeur  
environnementale.

290 Un petit mot sur la directive.

La première partie des audiences publiques nous a permis de voir qu'il y avait deux (2)  
types de directives qui étaient émises au Québec, soit une au nord du 49<sup>e</sup> parallèle et une au sud  
295 du 49<sup>e</sup> parallèle. Le ministère de l'Environnement parle de traitement différent, on nous avait  
rappelé à l'ordre lorsque j'avais parlé de traitement inégal, donc je le mentionne ici, pour nous,  
c'est un traitement inégal. La directive émise dans le cadre du projet Eastmain Rupert est un  
document de soixante-six (66) pages, par rapport à celle de Péribonka qui contient vingt-cinq (25)  
pages. Bien entendu, le nombre de pages, ça ne signifie pas grand-chose, mais ce qui est très  
300 intéressant, ce sont les différences qui existent au niveau des exigences qui sont liées à la  
justification du projet. Selon les dires du ministère de l'Environnement, cette justification du projet  
Eastmain Rupert est extrêmement élaborée et il fait référence à l'importance du projet pour la  
justifier. Nous croyons plutôt que l'importance du projet n'est qu'un des facteurs; en fait, il s'agit  
d'un territoire où il est impossible pour le Québec de prendre ses décisions de façon unilatérale, il  
305 doit consulter le gouvernement fédéral ainsi que la Nation Cri.

Depuis, tous les... depuis que tous les aspects de production ne font plus partie des  
enjeux qui sont discutés par la Régie de l'énergie, peu de lieux, sinon aucun existe pour que les  
citoyens puissent discuter des projets hydroélectriques prévus par le gouvernement du Québec  
310 et Hydro-Québec Production. Donc, la justification, telle qu'elle est élaborée dans la directive du  
projet Eastmain Rupert donne un espoir à ceux qui suivent la question d'énergie au Québec avec  
attention, à savoir que la justification devrait fournir certaines réponses qu'habituellement les  
projets réalisés au sud ne sont pas tenus de fournir. Au fil des ans, le non-respect et la faiblesse  
de la directive du ministère de l'Environnement pour la production d'une étude d'impact sur

315 l'environnement, dans le cas des projets de production d'énergie, jette malheureusement de plus  
en plus de discrédit sur la procédure d'évaluation environnementale québécoise et sur l'utilité du  
BAPE. Vous m'en excuserez.

Recommandation 2... ce qui m'amène à la recommandation 2.

320

Donc, appliquer la directive élaborée dans le cadre du projet Eastmain Rupert à  
l'ensemble des projets hydroélectrique du Québec, mini-centrales incluses, réalisés sur le... bon,  
réalisés sur le territoire québécois.

325

Notre préoccupation suivante, les milieux humides.

330

Dans plusieurs dossiers d'aménagements hydroélectriques, plusieurs groupes  
environnementaux ont fait valoir leurs préoccupations au sujet de la création de nouveaux  
réservoirs et de l'inondation de milieux humides. Le Québec s'est engagé à protéger ces milieux  
humides en acceptant de signer des conventions internationales sur la biodiversité.

335

Il existe de quoi au Québec qui s'appelle la Stratégie québécoise sur la diversité  
biologique, qui fait état d'actions, qui interpelle différents ministères sur... notamment des actions  
sur la diversité biologique, sur le traitement des milieux humides, le ministère des Ressources  
naturelles est interpellé dans plusieurs de ces actions-là.

340

Si vous consultez le rapport annuel sur la Stratégie québécoise sur la diversité biologique,  
vous allez être à même de vous rendre compte que certaines de ces actions sont inactives,  
d'autres sont en cours, mais on a peu de résultat pour le moment. Là, si je me souviens bien, on  
est dans le deuxième plan quinquennal, là, de cette stratégie québécoise-là, je pense qu'il... de  
deux mille deux (2002) à deux mille sept (2007). Il y en avait eu une première étape, là, quatre-  
vingt-dix-huit (98) à deux mille deux (2002), précédemment.

345

Donc, juste pour vous donner un exemple, seulement dans notre région, la perte  
potentielle de milieux humides, si les différents travaux d'Hydro-Québec vont de l'avant, tels que  
présentés, est de neuf cent sept (907) hectares. Je vous ai mis une petite note en bas, vous  
vous rappelez qu'il s'agit du projet de régularisation des crues du Lac Kénogami, du projet de la  
Manouane et du projet de la Péribonka.

350

Une compensation de la perte de diversité biologique liée à l'inondation de ces milieux,  
soit en créant de nouveaux milieux humides ou encore en agrandissant les milieux qui seront  
épargnés, semblent plutôt difficile à comptabiliser. Pour reprendre la phrase prononcée par un  
représentant du ministère des Ressources naturelles de la faune et des parcs durant la première  
partie de l'audience publique : «Les aménagements dont le succès est le plus certain, ce sont  
ceux que nous n'avons pas besoin de faire».

355

Donc, nous remettons un peu en question la méthodologie utilisée par Hydro-Québec  
pour qualifier l'importance des milieux humides au sein d'un écosystème plus vaste. Lors du  
BAPE sur la régularisation des crues du bassin versant du Lac Kénogami, un expert de la

360 direction du patrimoine écologique et du développement durable du ministère de l'Environnement  
avait été appelé à se prononcer sur l'importance des milieux humides que l'on s'apprêtait à  
inonder dans ce projet. D'un côté, l'expert de la Direction du patrimoine arrive à la conclusion  
que ces milieux sont irremplaçables et qu'il s'agit de l'endroit dans la vallée où la diversité  
biologique est concentrée, alors que l'analyse d'Hydro-Québec révèle que cet endroit ne possède  
365 pas de caractéristiques particulières qui en font un site à protéger ou à mettre en valeur. Deux  
(2) visions diamétralement opposées qui ont laissé perplexes les néophytes présents lors de  
l'audience.

Ce qui m'amène à ma recommandation 3.

370 Remettre la perte de milieux humides au Québec au cœur des préoccupations lors des  
projets affectant les milieux naturels et développer ou adopter une méthodologie qui fera  
consensus entre les différents experts en diversité biologique. Les projets hydroélectriques sur le  
territoire québécois devrait aussi être justifié en fonction de leurs impacts sur les milieux humides  
375 en tenant compte des objectifs de la stratégie québécoise sur la diversité biologique selon laquelle  
l'aménagement du territoire doit respecter la capacité, le potentiel écologique du milieu.

Brièvement sur le mercure.

380 En fait, les conclusions qui ont été présentées par le ministère de la Santé et des  
Services sociaux divergent de celles présentées par le promoteur, notamment pour les  
populations à risque, semble-t-il, bon, l'étude d'Hydro-Québec en avait tenu très peu compte.

385 Encore une fois, je vous ramène sur le projet de régularisation des crues qui a eu lieu  
dans notre région il y a très peu de temps, même présentateur, même présentation, mêmes  
conclusions. Donc, dans deux (2) projets différents, on arrive aux mêmes conclusions. Encore  
une fois, pour les néophytes qui assistent à ces présentations-là, ça nous laisse un petit peu  
perplexe.

390 Donc, ce qui amène à la recommandation 4.

Dans les analyses sur les impacts de la présence de mercure dans la chair des poissons,  
inclure les effets sur les populations à risque. S'assurer aussi que par... que les guides de  
consommation du poisson créés lors des projets de réservoir soient bien compris et surtout  
395 utilisés par tous. Hydro-Québec doit travailler en collaboration avec le ministère de la Santé et  
des Services sociaux afin de raffiner sa méthodologie.

Le rôle du BAPE.

400 Je vais vous reciter un engagement encore de la plate-forme du Parti Libéral, qui est  
notre nouveau gouvernement, donc : raffermir le rôle des services d'enquête du ministère de  
l'Environnement et du BAPE afin de protéger le lien de confiance qui existe entre les institutions  
et les citoyens.

405 Cet engagement est inscrit, bon, dans la plate-forme environnementale du Parti Libéral du Québec. Dans plusieurs projets d'aménagement hydroélectrique qui sont soumis à la procédure d'audiences publiques du BAPE, nous pouvons constater que le mandat du BAPE doit s'en tenir au projet concerné, et ce, dans un contexte plutôt régional. Rarement, le BAPE élargira ce mandat afin de voir le projet en question dans un contexte plus global, soit celui du développement énergétique du Québec, ou même encore de l'Amérique du Nord. Pourtant, il ne reste aucun endroit où la question du développement énergétique du Québec peut être abordée, sinon au BAPE, s'il était pourvu d'un mandat plus ouvert.

415 Par exemple, lorsqu'il est question d'effets cumulatifs, la plupart des études d'impacts font référence au cumul des impacts locaux et sont donc incomplètes selon notre point de vue. Les impacts cumulatifs devaient être analysés au niveau tant local que provincial. Simplement, en prenant l'exemple que je vous ai cité tantôt, des neuf cent sept (907) hectares de milieux humides dans notre région, voilà un impact qui pourrait faire l'objet d'une étude plus approfondie afin d'en connaître les conséquences.

420 Donc, ma recommandation 5.

425 Conférer au BAPE un mandat et des pouvoirs d'enquête qui lui permettrait, dans le cas d'un projet d'aménagement hydroélectrique, de voir le projet dans un contexte plus global, soit celui du développement énergétique du Québec. Le BAPE doit être en mesure de recevoir des propositions et d'émettre des recommandations ayant trait aux sources d'énergie alternative ainsi qu'à l'efficacité énergétique.

430 Dernier point, des programmes d'efficacité énergétique qui rapportent.

435 De mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à deux mille (2000), Hydro-Québec a investi cinq cent millions de dollars (500 M \$) dans des programmes d'efficacité énergétique et les résultats obtenus démontrent une économie nette de deux point sept (2.7) térawattheure. Mais Hydro-Québec affirme ne pouvoir se fier à long terme à ces résultats. En d'autres mots, les mesures comportementales qui sont souvent adoptées dans des mesures d'efficacité énergétique ne peuvent apporter aucune garantie au producteur et au distributeur qu'elles seront maintenues dans le temps.

440 Un autre son de cloche, maintenant, celui de Négawatt.

445 En mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), Négawatt Production, une compagnie située à Metabetchouan, procédait à un programme d'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel. Deux (2) projets pilotes sont mis sur pied : en quatre-vingt-dix-sept (97), six cent cinquante (650) ménages sont visités à Metabetchouan, un milieu rural, et en quatre-vingt-dix-neuf (99) mille sept cent cinquante (1750) ménages sont visités à Ville de Laval.

Dans le cas de Metabetchouan, les économies d'énergie sont chiffrés à dix pour cent (10 %), on parle de dix pour cent (10 %) de réduction de la facture, et pour Laval à quatorze pour cent (14 %). Les mesures comportementales ont été suivies pendant une période de cinq (5) ans

450 par un groupe universitaire indépendant et l'étude a permis de constater que ces mesures étaient  
conservées dans une grande proportion.

Permettez-nous une petite extrapolation : si nous appliquions ces mesures à l'ensemble  
de la consommation résidentielle du Québec -- chiffre assez difficile à trouver, d'ailleurs, au  
455 Québec -- qui est d'environ cinquante-trois (53) térawattheure, une économie d'énergie moyenne  
de douze pour cent (12 %) nous permettrait de libérer six point un (6.1) térawattheure de nouvelle  
énergie. C'est environ trois (3) aménagements hydroélectriques comme celui de Péribonka.

Nous aimerions rappeler à la Commission les recommandations... -- je ne vous  
460 rappellerai pas, je pense que vous les avez. Il y a des recommandations qui ont été émises dans  
le mémoire de... dans le rapport, là, pour le projet de la dérivation des rivières Portneuf et Sault-  
aux-Cochons, donc on vous demande de les réitérer. Il y avait trois (3) recommandations qui  
avaient trait à la politique d'efficacité énergétique en place au Québec.

465 Ma recommandation 6.

C'est-à-dire, revaloriser le rôle de l'Agence de l'efficacité énergétique en lui donnant plus  
de moyens financiers pour lancer des programmes d'efficacité. Accroître les sommes  
consacrées aux initiatives d'efficacité énergétique en prélevant un pourcentage à préciser des  
470 recettes des distributeurs d'électricité ou de gaz et en allouant exclusivement à cette fin. Le  
RNCREQ, regroupement national et conseils régionaux, avait estimé ce pourcentage qui devrait  
être prélevé entre deux (2 %) et quatre pour cent (4 %) des ventes.

Donc, en conclusion, nous ne nous opposons pas systématiquement à ce projet  
475 d'aménagement hydroélectrique, mais nous croyons vous avoir fait part de certaines  
préoccupations qui, pour le Conseil régional de l'environnement, sont incontournables. Nous  
souhaitons que la Commission puisse disposer de nos recommandations de façon adéquate  
dans le rapport qu'elle aura à produire. Nous vous rappelons aussi que pour nous, il est  
essentiel qu'une enquête scientifique indépendante sur le développement énergétique du  
480 Québec soit tenue dans les plus brefs délais.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

485

**M. DANIEL GROLEAU :**

Merci.

490 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste à titre indicatif, concernant le... lors de votre introduction sur le fait que vous aviez  
été rappelé à l'ordre sur le mot «inégal»...

495 **M. DANIEL GROLEAU :**

Oui.

500 **LA PRÉSIDENTE :**

... c'était tout simplement... ce n'était pas sur le fond...

505 **M. DANIEL GROLEAU :**

Une opinion.

**LA PRÉSIDENTE :**

510 ... sur la forme, nous étions à un moment de... au stade de la... du questionnement et non de l'opinion et... comme c'est de l'opinion, bien je la reçois aujourd'hui, comme j'ai reçu celle hier.

515 Alors, j'aimerais un peu savoir... je comprends de votre intervention, vous nous avez remis avec votre rapport aussi copie du document «Option Péribonka», où... à l'époque où il y avait eu coalition pour... comme objectif... qu'il y avait comme objectif de préserver l'Ashuapmushuan et que... en contrepartie les signataires avaient comme position que l'option Péribonka conciliait suffisamment l'économie et l'environnement pour représenter une véritable opportunité, s'inscrire dans un contexte de développement durable.

520 Je comprends de votre intervention que vous remettez en cause cette position-là sur deux (2) aspects, qui sont à la fois la question des ententes et toute la question de la production, de façon globale, c'est ce qu'on comprend?

525 **M. DANIEL GROLEAU :**

Vous comprenez bien.

**LA PRÉSIDENTE :**

530 Bon. Alors, ce que je voudrais... je voudrais vous entendre sur toute la question des compensations et des discussions, des négociations qu'ils ont actuellement, entre autres, avec les MRC. Vous faites référence aussi à des positions différentes sur des situations qui pourraient créer une apparence de conflit d'intérêts.

535 En fait, ma question : est-ce que vous considérez que, dans un contexte où il y a un projet qui arrive avec un promoteur, quel qu'il soit, qu'il doit discuter avec les gestionnaires d'un territoire pour des compensations sur des impacts? Est-ce que vous voulez dire que ça devrait être fait après l'autorisation du projet ou avant, mais sous une autre forme?

540 **M. DANIEL GROLEAU :**

Si vous voulez intervenir, vous pourrez intervenir.

545 En fait, c'est peut-être la transparence des négociations qui est le gros problème. Ce n'est pas nécessairement le fait de négocier ces ententes-là. C'est... entre autres, il n'y a aucun engagement qui est pris, bon... on a entendu parler pour la première fois hier, lors des audiences publiques, qu'il y avait des négociations.

550 Dans certains dossiers, le Conseil régional de l'environnement est très proche des MRC, on discute sur plusieurs dossiers, notamment, bon, je... moi, j'aurais peut-être aimé être consulté, est-ce qu'on avait des idées au Conseil régional de l'environnement, ou tout autre organisme qu'il y a dans le milieu environnemental, comment est-ce qu'on pourrait affecter ces sommes-là, notamment la mise en valeur environnementale. Je pense qu'il y a moyen de consulter les gens, ce qui n'a pas été fait, notamment.

555

Donc, ça nous laisse un peu perplexe cette façon-là de négocier simplement des sommes d'argent, là.

560 Juste vous donner une idée, bon, on n'a aucune garantie comment vont être affectées ces sommes-là. Dans le cas de la Rivière Manouane, il y avait une création d'une SOCOM, ces sommes-là, aujourd'hui, on n'en a aucune idée comment sont dépensées. Je serais bien malheureux de vous dire...

**LA PRÉSIDENTE :**

565

Hum hum.

**M. DANIEL GROLEAU :**

570 ... où ces sommes d'argent-là vont ou... il y en a-tu qui ont commencé à être dépensées sans qu'on le sache?

**LA PRÉSIDENTE :**

575 Et, donc, ce que vous voulez dire, c'est que... ce que vous voudriez, c'est que pour l'utilisation des sommes, vous voudriez être consulté et... comme d'autres organismes qui œuvrent dans le secteur environnemental, et que... mais ce n'est pas nécessairement sur la négociation des montants alloués ou les... c'est plus au niveau de l'utilisation des sommes et, si je comprends bien, de garantir un pourcentage pour des projets qui ont une valeur  
580 environnementale?

**M. DANIEL GROLEAU :**

585 On a fait valoir qu'il y avait un déficit financier, selon nous, ici, là. Parce que si on prend les anciens programmes de mise en valeur environnementale...

**FLA PRÉSIDENTE :**

590 Oui, PMVI.

**M. DANIEL GROLEAU :**

... bon, c'est... PMVE, même, au départ...

595 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. DANIEL GROLEAU :**

600 ... ça avait été changé par un programme de mise en valeur intégrée, où est-ce qu'on avait rentré la notion de développement économique par rapport aussi au développement... à la mise en valeur environnementale, puis là, on a le sentiment qu'aujourd'hui, on est rendu à négocier des ententes et l'environnement semble encore reculer encore plus. Donc, on est  
605 passé d'un programme de mise en valeur environnementale, on a inclus lentement le développement économique régional, plus... j'écoutais les MRC hier, puis moi, je... oui, j'entends le mot environnement quand ils le prononcent, mais ça ne semble pas être la préoccupation première.

610 Donc, on s'en va beaucoup plus vers du développement économique régional, puis soit dit en passant, on n'a rien contre ça, mais sauf que ce serait intéressant aussi qu'il y ait des engagements, qu'une partie de ces sommes-là soit injectée. Donc, oui, il y a aussi un déficit monétaire, là, par rapport à l'ancien deux pour cent (2 %). Donc, on serait...

615 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que... si vous comparez, par exemple, avec l'entente qui a été signée avec la Communauté de Mashteuiatsh, qui a été publicisée aussi, qui était incluse dans l'étude d'impacts, est-ce que vous avez une opinion en regard de la ventilation des fonds qui seraient  
620 alloués?

**M. DANIEL GROLEAU :**

625 J'ai très peu d'opinion, sinon le fait qu'on a... déjà on avait vu la présence de grandes orientations, mais ça restait aussi de grandes orientations, je n'ai pas vraiment d'opinion, là, tant qu'à ça.

**LA PRÉSIDENTE :**



630 O.K. Oui, monsieur?

**M. LUC TESSIER :**

635 Dans cet ordre-là, il faut dire que pour nous, l'expérience antérieure, c'était fonction de l'utilisation du deux pour cent (2 %) par rapport à des projets environnementaux et ça s'appliquait déjà, la question autochtone n'était pas en cause dans le passé. Dans cette optique-là, on ne peut pas se référer à des acquis qui sont dilués avec les nouvelles modalités, si vous voulez, de l'utilisation de ces sommes-là.

640 Alors, dans ce sens-là, on n'a pas pris position, on n'est pas en désaccord sur le fait que la communauté autochtone a toujours manifesté son autonomie de fonctionnement, puis qu'à ce moment-là, ce qu'elle veut faire avec... ce qu'elle dispose comme budget, qu'il vienne du fédéral ou d'ailleurs, ça lui revient en propre. Par contre, dans un pouvoir public comme sont les MRC, là, à ce moment-là, nous étions déjà présents sur place dans des modalités bien identifiées, bien  
645 connues et c'est dans ce sens-là qu'on se retrouve un peu mis sur le...

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

650

**M. LUC TESSIER :**

... le bord de la route.

655 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que dans votre objectif, là, de maximiser les retombées... c'est-à-dire, l'utilisation des sommes dans des projets qui ont une incidence environnementale, est-ce que vous incluez une notion environnementale de... plus spécifique sur le milieu biophysique, milieu social, milieu  
660 humain? De... pour vous, ça comprend quoi?

Si on parlait de pourcentage, je veux dire, c'est les... sur des impacts spécifiques du milieu biophysique ou sur le milieu humain aussi?

665 **M. DANIEL GROLEAU :**

C'est... je n'ai pas de réponse à cette question-là, il y a différents modes d'intervention en environnement, ils sont tous valables plus... les uns plus que les autres. Je ne pense pas que c'est au Conseil régional de l'environnement de définir qu'est-ce qui est de la mise en valeur  
670 environnementale à ce stade-ci. Je pense qu'on est ouvert, par exemple, à des discussions pour définir qu'est-ce qui pourrait être acceptable ou pas. Ça, être consulté à ce niveau-là, ce serait déjà... je pense que la MRC peut arriver avec des pistes de solutions, un document de travail sur

lequel des organismes plus spécialisés en environnement pourraient se pencher, puis amener d'autres propositions, ça pourrait être déjà une amorce de discussion, mais j'ai...

675

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est juste pour faire le lien entre...

680

**M. DANIEL GROLEAU :**

Oui?

**LA PRÉSIDENTE :**

685

... le fait que la notion que le BAPE applique en terme d'environnement tient compte du milieu humain, c'est-à-dire de la qualité de vie. Pour vous...

**M. DANIEL GROLEAU :**

690

Tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

695

... ça rentre dans vos notions aussi...

**M. DANIEL GROLEAU :**

Tout à fait.

700

**LA PRÉSIDENTE :**

... de valorisation?

705

Oui, monsieur Tessier?

**M. LUC TESSIER :**

En fait, nous avons de très bonnes relations avec l'ensemble des MRC, nous leur faisons confiance dans la démarche qu'elle peut avoir dans l'utilisation de ces sommes-là.

710

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Et quand vous parlez de l'utilisation de ces... j'aimerais vous entendre sur l'aspect... parce que vous parlez de régions à un moment donné, quand vous parlez d'utilisation des fonds, pour vous, c'est régional ou c'est en regard de... j'aimerais entendre votre position, en regard des MRC qui sont impliquées directement... impactées directement par le projet.

715

**M. LUC TESSIER :**

720

Notre orientation première est certainement l'ensemble de la région. C'est vrai qu'il n'y a que deux (2) MRC spécifiquement concernées, toutefois, pour nous, nous avons un rôle régional et nous croyons que quelque chose qui enrichit la région, même si elle n'est pas spécifiquement dans le territoire impliqué pour les deux (2) MRC concernées, pourrait... peut aussi avoir une plus-value pour l'ensemble de la région.

725

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

730

**M. LOUIS DÉRIGER :**

J'aimerais savoir, pour la recommandation 6, donc, quand vous parlez d'un... d'affecter des sommes qui pourraient représenter deux (2 %) à quatre pour cent (4 %) des ventes pour l'efficacité énergétique, j'ai... pourquoi vous n'avez plutôt présenté un pourcentage, par exemple... un objectif de pourcentage par rapport à la demande, de dire : «Bien, on réduit de point cinq pour cent (.5 %) de la demande», ou... pourquoi c'est des sommes et pas un objectif de taux de réduction basé sur la demande?

735

740

**M. DANIEL GROLEAU :**

Bien, en fait, les sommes sont là ou sont réquisitionnées pour en arriver à un objectif de pouvoir réduire la consommation, mais sans ces sommes d'argent-là, vous... hier, vous avez eu le chiffre du budget de la Régie... de l'Agence d'efficacité énergétique du Québec? Tant que ces montants-là vont être aussi minimes, je ne pense pas qu'on a des programmes crédibles d'efficacité énergétique au Québec.

745

Donc, l'objectif de réduire la consommation, pour nous, passe aussi par l'augmentation des moyens financiers d'une agence d'efficacité énergétique, puis... afin de mettre en place des programmes plus crédibles.

750

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Sans vous faire préciser... plutôt une somme d'argent plutôt qu'un nombre de... qui est une capacité à réduire? Bien, que, par exemple, vous auriez pu dire : «On veut réduire de X pour cent la demande, à ce moment-là appliquons les sommes qu'il faut pour atteindre cet objectif-là»?

755

**M. DANIEL GROLEAU :**

Bien, je vous ai présenté un exemple où on est arrivé à réduire la facture entre dix (10 %) et douze pour cent (12 %), est-ce que c'est un objectif qui est applicable à l'ensemble du

760

765 Québec? Peut-être que oui et moi, j'avais posé la question aux gens de Négawatt, puis eux autres semblaient dire que oui, c'est selon... puis ils avaient même fait des extrapolations, là, que je vous ai présentées un petit peu aujourd'hui.

Donc, je vous...

**M. LOUIS DÉRIGER :**

770

Il y a plein de petits aspects aussi que vous soulevez, là, dans votre mémoire au tout début, disons, en fait, vous étiez pour la hausse des tarifs sur un certain point, vous n'étiez pas d'accord avec les raisons pourquoi qu'on devait hausser les tarifs, mais sur le fait qu'il fallait les hausser pour affecter ces sommes-là à l'efficacité énergétique. Est-ce qu'on peut comprendre ça?

775

**M. DANIEL GROLEAU :**

C'est exactement comme ça qu'on peut comprendre ça. Vous comprendrez que notre position n'est pas très très populaire parce qu'il n'y a pas de gains financiers dans ce qu'on présente. Ce qu'on dit, nous, c'est : «Augmentons les tarifs d'énergie, ce qui pourrait peut-être amener les québécois à être un petit peu plus raisonnables dans leur consommation d'énergie, appliquons-les à des programmes d'efficacité énergétique qui sont efficaces, donc ce qui ferait en sorte aussi de réduire la consommation énergétique». Donc, il n'y a pas nécessairement de gains financiers dans ce qu'on propose pour Hydro-Québec Production, Distribution, là.

780

785

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Merci.

790

**M. JOHN HAEMMERLI :**

J'aimerais rester dans les programmes d'efficacité énergétique.

Pour les économies qui ont été réalisées dans les deux (2) cas que vous nous présentez, vous nous dites que les mesures comportementales ont été conservées. Est-ce que les économies réalisées l'étaient seulement et uniquement à partir de mesures comportementales ou si... il y avait aussi du changement de matériel et des choses comme ça?

795

800

**M. DANIEL GROLEAU :**

Oui, tout à fait, mais il y avait du changement de matériel aussi, c'était les... il y avait les deux (2) aspects, donc des mesures de comportements de la part des citoyens et citoyennes et des mesures techniques, là, bon, par rapport à l'isolation, chauffe-eau, et cetera.

805

**M. JOHN HAEMMERLI :**

D'accord.

810 **M. DANIEL GROLEAU :**

Donc, ça, on sait que ç'a n'a pas été évalué parce qu'on s'entend bien que... bon, les gens ne rechangeront pas un chauffe-eau, là, s'ils l'ont changé, puis ils en sont satisfait, mais les mesures comportementales, c'est ce qui était plus litigieux, c'est-à-dire à savoir est-ce que les gens continuaient d'appliquer ces comportements-là une fois que, bon, le programme... une fois que les gens étaient sortis de la maison, puis... ou après la première année, mettons, puis l'étude démontre que oui, dans une mesure... dans une grande proportion. Puis c'est... peut-être que ces données-là, je... pour l'instant, je ne les ai pas avec moi, c'est Négawatt Production qui a fait les projets, ces études-là sont certainement disponibles. Si jamais vous voulez que ce soit déposé à la Commission, là, on pourrait...

815  
820

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, vous pourriez les déposer.

825

**M. DANIEL GROLEAU :**

Oui.

830 **M. JOHN HAEMMERLI :**

En tout cas, nous, on évaluera et puis éventuellement, on vous fera la demande.

Ce que je voulais savoir aussi, est-ce que vous avez une idée du coût de ce programme-là? C'est-à-dire qu'est-ce que ç'a coûté en Négawatt ou...?

835

**M. DANIEL GROLEAU :**

Six cent cinquante mille dollars (650 000 \$).

840

**M. JOHN HAEMMERLI :**

Six cent cinquante mille dollars (650 000 \$)?

845 **M. DANIEL GROLEAU :**

De l'argent du fédéral, provincial... non, pour l'ensemble des deux (2) projets.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

850

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

855 Oui, une dernière question?

**M. LOUIS DÉRIGER :**

860 Juste pour poursuivre sur le six cent cinquante mille dollars (650 000 \$).

860

Il n'y a pas un danger, en fait, que les premières mesures, donc ce qui est facile à économiser coûte peu cher, mais quand on veut atteindre une certaine réduction qui va au-delà des mesures qui sont les plus simples, ça peut donner des coûts beaucoup plus supérieurs à qu'est-ce qui a déjà prévu pour... par Négawatt, est-ce que... à ce moment-là, comment on procède? Est-ce qu'on doit... jusqu'où on doit aller? Est-ce qu'on doit fixer un potentiel qu'on peut dire réalisable, puis à ce moment-là, bon, on s'arrête là, ou si on doit aller plus loin que ça et toujours continuer à chercher à réduire?

865

**M. DANIEL GROLEAU :**

870

Je comprends votre question, mais je n'ai pas la réponse malheureusement, là.

Peut-être qu'on... je sais qu'on a des spécialistes, là, au niveau du RM, là, en terme d'efficacité énergétique, comme je vous dis, on siège à la Régie depuis quelques années, peut-être je pourrais transférer la question, puis essayer de trouver une réponse, là, par rapport à ça, mais aujourd'hui, je n'ai pas la réponse à votre question. Mais déjà dix (10 %) à douze pour cent (12 %) d'économie d'énergie, là, pour... ça nous semblait déjà quand même... pour des premières mesures, un objectif qui était quand même très acceptable.

875

880 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie de votre...

**M. LUC TESSIER :**

885

Excusez, madame, est-ce que je peux...

**LA PRÉSIDENTE :**

890

Oui, je vous en prie.

**M. LUC TESSIER :**

... intervenir, sur votre dernière question, monsieur Dériger?

895

Il n'y a pas de doute que la première étape, c'est ce qu'on appelle les mesures douces, un changement de pomme de douche, ou encore l'habillage d'une... d'un chauffe-eau et des

900 choses comme ça, pour l'avoir vécu, je suis citoyen de Metabetchouan et j'ai participé à cette... à ce travail, à cette enquête. Je dois vous dire qu'il y a des gens pour qui la démarche comportementale va rester, il y a toujours un groupe de gens plus motivés, ou encore qui regardent leur facture plus fréquemment ou qui en sont conscient.

905 Toutefois, si... pas... personnellement, maintenant, il m'apparaît que... il me semble que je suis plus soucieux de fermer les lumières, ou encore de baisser le thermostat de trois degrés (3°) de nuit, et ainsi de suite. Pour moi, peut-être que mon implication personnelle a fait que j'étais plus motivé, c'est resté.

910 Maintenant, quand cette démarche-là pourra... on ne prétendra pas qu'on va atteindre dix pour cent (10 %) chez tout le monde, mais de ne faire les expériences que de façon limitée à quelques endroits, deux (2) endroits dans la province actuellement, mais, quand même, milieu urbain ou milieu semi-urbain. Il y a quand même un bon bout de chemin à faire quand on voit, sur l'ensemble d'une population, on ne parle pas de... que ça pourrait rester dix pour cent (10 %) tout le temps, mais à tout le moins d'avoir cinq pour cent (5 %) seulement qui serait orienté vers des éléments techniques, ce serait déjà une belle réussite, puis une énorme économie sur 915 l'ensemble d'un territoire comme le Québec.

920 Alors, il ne faut pas s'arrêter à dire : est-ce que c'est resté totalement? Est-ce que ça pourrait coûter plus cher si on va plus en profondeur par rapport à des mesures plus pointues? Il faut véritablement que ça devienne, question de mentalité chez nos développeurs, que l'économie qu'on fait là, on la regagne par des ventes externes ou par l'économie de démarches comme celles qu'on est en train de faire pour des érections nouvelles.

**LA PRÉSIDENTE :**

925 Merci infiniment.

**M. DANIEL GROLEAU :**

930 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

935 Alors, je vais appeler le deuxième intervenant, pour la MRC du Lac Saint-Jean Est. Alors, messieurs Lawrence Potvin, Nathalie Audet et... pardon, Laval Girard et madame Nathalie Audet.

Alors, bonjour messieurs, dame. Alors...

**M. LAWRENCE POTVIN :**

940 Bonjour, madame. Lawrence Potvin.

**LA PRÉSIDENTE :**

945 Oui. Peut-être vous nommer, effectivement, pour le sténotypiste.

**M. LAWRENCE POTVIN :**

950 O.K. Lawrence Potvin, préfet de la MRC Lac Saint-Jean Est.

**Mme NATHALIE AUDET :**

Nathalie Audet, responsable de l'aménagement à la MRC Lac Saint-Jean Est.

955 **M. LAVAL GIRARD :**

Et Laval Girard, directeur général du Centre local de développement Lac Saint-Jean Est.

**LA PRÉSIDENTE :**

960 Merci. Alors, nous vous écoutons.

**M. LAWRENCE POTVIN :**

965 Madame la présidente, messieurs.

970 Tout d'abord un bref portrait de la MRC Lac Saint-Jean Est, cinquante-deux mille (52 000) personnes, quinze (15) municipalités. L'année de fondation de la MRC Lac Saint-Jean, c'est mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982). Vingt (20) ans d'implication, on a développé une expertise concernant l'intervention publique sur notre territoire et on a une expertise très particulière sur les enjeux de développement, et c'est une des préoccupations du Conseil de la MRC Lac Saint-Jean Est.

975 Tout d'abord, on peut vous dire que la zone qui va être touchée, c'est une majorité d'utilisateurs de la MRC Lac Saint... qui résident à la MRC Lac Saint-Jean Est et aussi, on a quatre (4) municipalités qui sont plus particulièrement touchées chez nous, il y a Lamarche, l'Ascension, Sainte-Monique, Saint-Ludger-de-Milot.

980 Tout d'abord, la MRC Lac Saint-Jean Est, comme les autres MRC, quand elle a été créée, elle était issue du... le gouvernement a tenu compte des forces issues du milieu d'appartenance, de la solidarité et de la cohésion d'actions et des préoccupations des individus et des collectivités.

985 Et au point de départ, un des principaux points que les MRC avaient à régler, en mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982), c'était le schéma d'aménagement, la planification du territoire et, au cours des vingt (20) dernières années, on a vu de multiples volets s'ajouter, la gestion des déchets, les dossiers environnementaux, la culture, la faune et le tourisme.



990 La... notre population est présente sur tout le territoire, et quelles sont les caractéristiques de notre population? Décroissance, augmentation du niveau d'âge, dévitalisation des milieux et, en ayant de la difficulté sur le maintien de la population dans les milieux, eh bien, vous pouvez comprendre qu'on a aussi de la difficulté à maintenir les équipements.

995 La MRC Lac Saint-Jean Est est d'accord avec le projet, mais je vous dis tout de suite qu'il faut qu'il y ait des retombées... pas nécessairement uniquement sur le territoire de la MRC Lac Saint-Jean Est, mais sur la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, parce que c'est la région du Saguenay Lac Saint-Jean qui est aussi aux prises avec le phénomène de mondialisation.

1000 Et vous pouvez comprendre que le territoire de la région, comme celui de la MRC Lac Saint-Jean Est, est un territoire où abondent les ressources naturelles, mais que les ressources naturelles ne sont plus capables de maintenir le niveau d'emploi que l'on avait dans les années cinquante (50), fin des années quarante (40), début des années cinquante soixante (50-60), et tout le monde comprend que la mécanisation puis l'ajout d'outils nouveaux ont fait en sorte qu'il y a eu une décroissance importante du nombre d'emplois chez nous.

1005 Donc, il a fallu se tourner vers d'autres éléments et, dans les autres éléments, vous avez pu voir que la MRC Lac Saint-Jean Est a une préoccupation environnementale touristique. Et on a essayé de développer d'autres créneaux, mais, cependant, notre préoccupation n'est pas suffisante pour maintenir un niveau... pour empêcher la migration de nos jeunes vers d'autres régions du Québec et on y voit une occasion... avec la Péribonka IV, une occasion en or pour tenter de contrer l'exode de nos ressources naturelles vers d'autres régions du Québec, vers d'autres pays d'Amérique du Nord sans que chez nous, on ait de retombées directes. Donc, on ne voudrait pas voir passer que des fils électriques chargés de notre hydroélectricité, mais on veut y voir des emplois. On veut avoir du développement économique, et c'est une des priorités de Conseil de la MRC à Lac Saint-Jean Est.

1020 Actuellement, si on parle du schéma révisé de la MRC Lac Saint-Jean Est, et on est la seule MRC de toute la région qui a vu son schéma d'aménagement... son nouveau schéma d'aménagement entrer en vigueur, en juin deux mille un (2001), et le tourisme est un élément important. Et la Rivière Péribonka est une des préoccupations importantes non seulement pour la MRC Lac Saint-Jean Est, mais par les quatre (4) municipalités que je vous ai mentionnées tout à l'heure parce qu'on a véritablement des enjeux importants sur le développement et sur le développement du tourisme et on a des préoccupations très particulières à ce niveau-là.

1025 Quant aux autres éléments du schéma d'aménagement, on l'a mis... vous l'avez en filigrane, je n'en parlerai pas, vous êtes à même d'en prendre connaissance.

**LA PRÉSIDENTE :**

1030 On a déjà pris connaissance.

**M. LAWRENCE POTVIN :**

Je le crois, que vous l'avez fait.

1035

Quand on parle maintenant, à la page 13, des préoccupations de la MRC en rapport avec le projet de la... d'aménagement de la Rivière Péribonka, tout d'abord, je vous répète qu'on est d'accord avec la Péribonka IV. Même si on est d'accord, on veut que ce qu'on ait... je le répète encore une fois, on veut avoir des retombées économiques.

1040

On sait que pendant la construction du barrage, c'est clair qu'il va y avoir une activité économique importante, mais après la construction, vous pouvez comprendre aussi qu'il y a un minimum d'emplois et que, avec ce minimum-là, on est... ce n'est pas suffisant pour assurer le maintien de notre population, puis le maintien de notre dynamisme comme MRC.

1045

Donc, il faut se préoccuper aussi, bien qu'on fasse confiance à Hydro-Québec, d'évaluations cumulées, là, avec le projet de la Manouane, qui est en train de se faire ou qui va se faire bientôt, puis le projet de la Péribonka IV, donc chez nous, c'est un élément important.

1050

Nous sommes d'accord avec les... le fait que deux (2) MRC, que les autochtones aient des retombées. Nous sommes d'accord aussi avec le principe que la MRC du Fjord et que la MRC Maria Chapdelaine soient considérées sur le même plan que les autochtones.

1055

Mais cependant, je vous répète une chose, Hydro-Québec tient compte des rives sur lesquelles on implante le barrage pour donner des redevances. Or, l'eau, c'est une ressource naturelle, on a toujours considéré comme... l'eau comme étant une ressource naturelle, c'est un bien public, et la politique nationale de l'eau, c'est aussi un élément important du gouvernement du Québec et nous pensons qu'à partir du moment où de l'eau coule et qu'on exploite de l'eau, que l'ensemble des MRC du territoire et que la région devraient recevoir des retombées économiques. Ça, c'est le premier principe.

1060

Deuxième principe, en fonction de ce que je viens de vous dire, c'est important que non seulement des MRC reçoivent des compensations, on est d'accord avec le principe, mais qu'une région devrait recevoir une compensation sur les redevances naturelles parce que ça... c'est d'accord, on... c'est un élément important qui a sorti au mois de novembre deux mille deux (2002) sur le fonds régional concernant les retombées économiques, si on veut se développer, si on veut contrer le phénomène de la mondialisation, ce n'est pas une MRC qui est capable d'y faire face, c'est une région au complet et il faut que la région ait les outils nécessaires pour demeurer concurrentielle. Parce que les ressources, quand on parle de ressources naturelles, on parle de ressources de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, bien qu'elles soient situées sur des territoires particuliers.

1070

Deux point deux (2.2), la réserve énergétique.

1075

C'est une des préoccupations importantes de la MRC Lac Saint-Jean Est. Les fils, c'est beau, les tours de transmission, c'est beau. On est des québécoises et des québécois, puis je pense que ce n'est pas une question de solidarité, mais il faudrait que des réserves énergétiques

soient à la disposition d'industries s'implantant chez nous pour qu'on relance le dynamisme économique dans notre région.

1080

Quant à la... deux point trois (2.3) de la page 14 et deux point quatre (2.4), quand on parle de la politique favorisant l'octroi de contrats en région, la MRC Lac Saint-Jean Est, par le biais du CLD de Lac Saint-Jean Est lors de la construction Alcan, a joué un rôle important au nom de l'ensemble des CLD de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Et tout au long du

1085 contrat de la construction de la nouvelle aluminerie, eh bien, on a pu travailler en collaboration avec Alcan, avec les entrepreneurs locaux, pour maximiser les retombées et on ne voit pas pourquoi ce ne serait pas possible de le faire dans une... avec une entreprise d'état, qui est la propriété collective de toutes les québécoises et de tous les québécois.

1090

Et l'autre élément, parce qu'on a de l'expertise régionale, on est prêt à la développer, on est prêt comme MRC à travailler en collaboration avec l'Hydro-Québec, avec les CLD. Et aussi, à deux point quatre (2.4)... tout à l'heure deux point trois (2.3) et deux point quatre (2.4), au niveau de l'Association des CLD de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, on expertisera ou développera davantage. Donc, on croit que c'est aussi important pour notre région de pouvoir

1095 développer une clause de sous-traitance, là, pour nos entrepreneurs régionaux.

1095

À deux point cinq (2.5) dans notre mémoire, on parle du transport parce qu'une bonne partie du transport qu'on... de marchandise concernant la construction de la Péribonka IV va passer sur le territoire de la MRC Lac Saint-Jean Est, et naturellement que ce sont des charges

1100 lourdes et que nos réseaux routiers, c'est... ne sont pas toujours adéquats. Nous, nous pensons que ça devrait... il devrait y avoir une compensation, ou encore des discussions entre Hydro-Québec et le ministère des Transports pour qu'on puisse... pour que notre réseau routier puisse supporter la marchandise qui va transiter par le territoire de la MRC Lac Saint-Jean Est.

1100

Quant à l'aménagement de la Grande-Ligne, depuis mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987), c'est un projet qui est sur la table et qui est au schéma d'aménagement de la MRC Lac Saint-Jean Est. Et au sortir de la Ville d'Alma, on pense qu'il y aurait possibilité d'éviter les centres urbains de plusieurs municipalités pour avoir accès direction du chemin des Passes Dangereuses, donc on pense que ce serait l'occasion de développer et ça éviterait des coûts à

1110 court et à moyen terme, et il pourrait y avoir des alliances entre Hydro-Québec, le ministère des Transports et les compagnies exploitant les ressources naturelles sur le chemin des Passes Dangereuses pour compléter le chemin de la Grande-Ligne.

1105

Et dans le même ordre d'idées, nous pensons qu'il est important que l'ensemble des partenaires s'entendent pour effectuer la voie de contournement à Ville... au niveau de Ville d'Alma, là, pour avoir accès. Et naturellement que, quand on parle de la voie de contournement, on ne parle pas que la partie sud, mais on parle aussi de la partie nord du nouveau pont direction du coin de Saint-Nazaire, telle que la ligne devrait être projetée. Donc, tout ça pour permettre aussi une fluidité de la circulation.

1115

1120

Donc, nous pensons que la Péribonka IV pourrait être vue comme étant un déclencher des travaux de construction de cette voie de contournement de Ville d'Alma.

La conclusion du mémoire de la MRC.

1125

Écoutez, on est toujours préoccupé comme Conseil, comme population, par le développement durable et la pérennité et nous pensons que, comme MRC, nous devons reprendre graduellement le contrôle de nos ressources naturelles. C'est important pour la région, c'est important pour la MRC Lac Saint-Jean, c'est important pour nos jeunes et c'est pour...

1130

important pour la progression et non pas la disparition de la région du Saguenay-Lac- Saint-Jean. Parce que toutes les courbes démographiques, le vieillissement de population, nos jeunes qui partent, le manque d'emplois un peu partout, et ça prend véritablement des héros chez nos jeunes pour venir s'établir chez nous, puis chercher des emplois pendant un an ou deux (2) ans, alors qu'ils ont des formations universitaires.

1135

Donc, chez nous, c'est... donc, on y voit la possibilité de transformer nos ressources naturelles, avec une quantité énergétique, qui seraient destinées aux entreprises, qui pourraient se développer avec des tarifs d'électricité préférentiels.

1140

Donc, on vous dit aussi que... dans la conclusion, qu'on a certaines préoccupations, bien qu'on ne partage pas l'orientation fondamentale de la municipalité de Lamarche pour s'opposer. Cependant, bien qu'on fasse confiance à Hydro-Québec, il y a certaines questions sur les ressources halieutiques qu'il faudra peut-être interrogées, ou encore sur lesquelles on aura besoin d'informations additionnelles pour que l'ensemble de nos citoyennes et citoyens soient rassurés.

1145

Donc, je vais voir si mes deux (2) ressources, là, auraient peut-être quelques éléments à rajouter.

1150

Je vous remercie beaucoup de votre écoute.

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est moi qui vous remercie.

1155

Alors, juste pour comprendre aussi dans le... votre mémoire, vous dites que vous avez participé depuis le début à la table d'information, puis d'échanges sur le projet et, bon, vous vous êtes prononcé aussi tout à l'heure sur certains aspects concernant le fonds et sur les milieux impactés. On comprend que vous faisiez partie de la table de concertation, mais vous n'avez pas été considéré comme étant un milieu... pour votre MRC, un milieu directement impacté par le projet?

1160

**M. LAWRENCE POTVIN :**

Bien, c'est clair que vous pouvez comprendre que, tout à l'heure, je disais que l'eau coule partout et on a eu des... certains contacts... -- je vais passer la parole à madame Audet qui va

1165

vous donner plus d'informations -- mais vous pouvez comprendre que nous, bien que le... la Péribonka IV ne soit pas sur le territoire de la MRC Lac Saint-Jean Est...

1170 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum?

**M. LAWRENCE POTVIN :**

1175

... on considère qu'on y a... qu'on a des effets. Madame Audet.

**LA PRÉSIDENTE :**

1180

Oui, allez.

**M. LAWRENCE POTVIN :**

Oui.

1185

**Mme NATHALIE AUDET :**

Enfin, pour mentionner que, effectivement, à la table technique, on était présent, mais sur des questions très techniques, là, sur la ouananiche puis les frayères, le... suite au déflottage... le suivi qui se faisait suite au déflottage, le niveau aussi, les impacts cumulés entre la Manouane, la Péribonka, sur les deux (2) projets. Mais au... dans le cadre du dossier de la Manouane, on était directement concerné dans les études d'impacts, cette fois-ci on n'était pas aussi concerné.

1190

Il faut se rappeler que dans le décret de la Manouane, c'est important de le préciser, notre MRC a complètement été écartée, malgré qu'à l'origine, on était, au départ, dans les trois (3) MRC concernées; quand le décret est passé au gouvernement du Québec, la MRC Lac Saint-Jean Est a été écartée. On n'est même pas concerné dans le suivi environnemental, puis pourtant, c'est... on était la MRC, je pense, qui avait soulevé le plus de préoccupations à ce niveau-là. On ne reçoit même pas les documents de suivi sur le dossier de la Manouane.

1195

1200

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais est-ce que... à quel niveau vous vous sentez concerné au niveau des impacts, dont certaines... entre autres sur les espèces halieutiques?

1205

**Mme NATHALIE AUDET :**

Vous avez à l'annexe...

1210

**LA PRÉSIDENTE :**

Les lieux halieutiques, pardon.

**Mme NATHALIE AUDET :**

1215

Vous avez à l'annexe un, là, on a ramené les éléments qu'on avait développés dans le cadre du dossier de la Manouane, toute la question du dossier de la ouananiche par rapport à, bon, tout l'impact sur cette ressource-là. Malgré qu'on a eu certaines questions, il en reste encore à répondre à notre sens, entre autres la... toute la question de la télémétrie, de mettre des émetteurs sur la ouananiche, c'est venu de préoccupations qu'on avait émises dans le cadre de la Manouane, qui s'est fait, cette fois ici, dans le cadre du dossier de la Péribonka. Tout le dossier suite à l'arrêt du flottage du bois, l'impact sur le niveau d'eau au niveau de la rivière, si on a des... les impacts cumulés des deux (2) projets, par rapport au fait qu'on a nettoyé sur une certaine tranche... une certaine hauteur, bon, est-ce qu'il y a des bis qui vont sortir? Qui va être responsable? Comment on va assurer ce suivi-là maintenant? Une série de questions qui avaient été développées comme ça, qu'on retrouve, entre autres, à l'annexe 1.

1220

1225

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je comprends aussi que votre position est à l'effet que les... l'utilisation des sommes... des fonds devrait être régionale, c'est ce que... la position que je comprends?

1230

**M. LAWRENCE POTVIN :**

Oui. On comprend que dans la politique actuelle de l'Hydro-Québec, ils considèrent les rives, puis nous, on dit : «Pour l'instant, c'est correct», mais il y a une préoccupation en disant : «Ce n'est pas les rives qui coulent, c'est de l'eau».

1235

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Est-ce que vous avez... lors du projet d'Alcan -- parce que vous avez soulevé, là, le Comité de maximisation -- vous faisiez partie de... vous étiez impliqué au niveau du Comité de maximisation d'Alcan?

1240

**M. LAWRENCE POTVIN :**

Oui. Bien, ça, je vais vous passer monsieur le directeur général, là, qui agissait pour et au nom de la MRC Lac Saint-Jean Est et...

1245

**LA PRÉSIDENTE :**

Et c'était bien dans le... d'ailleurs, le projet était bien dans la MRC de Lac Saint-Jean Est, l'Alcan, là?

1250

**M. LAVAL GIRARD :**

1255

Il est à Alma, oui, précisément.

**LA PRÉSIDENTE :**

1260

Oui.

**M. LAVAL GIRARD :**

1265

Juste ici à côté, d'ailleurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

1270

O.K. Donc, vous étiez les premiers impactés. Est-ce que, à ce moment-là, il y a d'autres MRC qui avaient été impliquées dans le processus d'utilisation des sommes ou de maximisation des retombées?

**M. LAVAL GIRARD :**

1275

En fait, l'ensemble de la région fait partie d'un Comité de maximisation, justement, pour... -- parce que l'Alcan, tout comme Hydro, considère le région comme étant une entité et non pas une... un territoire unique, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1280

Ça, c'est pour le Comité de maximisation durant toute la période de construction...

**M. LAVAL GIRARD :**

1285

Exact.

**LA PRÉSIDENTE :**

1290

... et tout ça?

Maintenant, pour l'utilisation des sommes que vous avez eues... est-ce que vous avez eu des sommes ou d'un fonds de compensation suite à Alcan... au projet d'Alcan?

**M. LAWRENCE POTVIN :**

1295

Là, non, écoutez, en vertu des lois municipales, là, c'était très clair que c'était... le projet se faisait à Alma, donc c'est... les retombées ont... directes ont été au niveau de Ville d'Alma, mais on savait qu'on avait des emplois un peu partout, donc on a eu ça comme avantage.

1300

Mais, cependant, nous, on dit maintenant, quand c'est l'exploitation des ressources naturelles au niveau de la MRC, il y a... on est d'accord sur le principe que ça touche aux rives et

1305 c'est sur le territoire de deux (2) MRC. Nous, on se dit : «Ce n'est pas de la terre qui coule, c'est de l'eau», donc on devrait, en plus des compensations, donner aux MRC et aux amérindiens, parce que... O.K., les autochtones, nous, on dit qu'au niveau de la région, c'est des ressources naturelles qui se situent au niveau de la région, on devra avoir un volet additionnel pour permettre à une région de faire face aux difficultés économiques.

1310 Donc, double volet, permettre aux MRC d'abord de s'en tirer, mais aussi permettre à la région d'agir dans certains dossiers, et c'est pour ça que seront destinées les redevances dites régionales.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

1315 Moi, j'aimerais juste clarifier avec vous, comprendre la proposition pour terminer la Grande-Ligne.

**M. LAWRENCE POTVIN :**

1320 Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

1325 Parce qu'on entend différents sons de cloche, il y a des gens pour qui ça ne fait pas forcément l'affaire de sortir le trafic des agglomérations. Alors, j'aimerais savoir qui serait intéressé, puis après ça, on... éventuellement à utiliser ce chemin-là, puis après ça, on élaborera.

**M. LAWRENCE POTVIN :**

1330 Bien, écoutez, au point de départ, ça faisait un large consensus au niveau de toutes les municipalités nord de la MRC Lac Saint-Jean Est. On a eu une proposition à un moment donné... madame Audet pourra vous le donner, là, je ne me rappelle pas dans quel cadre, il y a environ deux (2) ans ou trois (3) ans, on en avait discuté, et c'est parce qu'il y a eu un...

**Mme NATHALIE AUDET :**

1335 La question...

**M. LAWRENCE POTVIN :**

1340 O.K. Madame Audet, puis ensuite, je compléterai.

**Mme NATHALIE AUDET :**

1345 En fait, c'est...

**M. LAWRENCE POTVIN :**



Il y avait un consensus.

1350 **Mme NATHALIE AUDET :**

1355 ... c'est un élément de planification qu'on retrouvait au schéma d'aménagement de mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987) qu'on a reconduit au schéma d'aménagement de mil neuf cent... de deux mille un (2001). En fait, c'est un intrant pour gérer sur le territoire toute la question du transport lourd et il y avait eu la formation d'une régie dans toutes les municipalités secteur nord pour, justement, être capable de créer ce chemin-là, pour déboucher sur les chemins forestiers, donc d'éviter les principaux centres de villages, sur toute la question du transport lourd. Et la Régie, on a su, là, cette semaine, ils viennent juste de dissoudre, là, leurs travaux parce qu'ils manquaient de ressources financières, les municipalités étaient disposées à mettre des fonds, l'industrie forestière aussi un petit peu, mais ils ont manqué un petit peu, là, de budget pour être capable de fermer ce dossier-là et de... bien, en fait, de le faire, pour être capable de diriger tout le trafic lourd, là, qui monte vers le chemin des Passes, avec toute la question du... des... du domaine forestier, des ressources forestières, et cetera.

1365 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Donc, c'est le... l'objectif est bien d'aller chercher le chemin d'Uniforêt...

**Mme NATHALIE AUDET :**

1370

Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

1375

... sans passer par les cœurs de villages?

**Mme NATHALIE AUDET :**

C'est ça, exactement.

1380

**M. JOHN HAEMMERLI :**

1385 Est-ce qu'il n'y a pas à quelque part une difficulté... parce que lorsqu'on arrive à la Rivière Péribonka, bon, bien là, on redescend vers le chemin d'Uniforêt, par Chute-du-Diable, comment on peut concilier ça avec l'augmentation d'une offre touristique précisément dans ce couloir-là, là? Est-ce qu'il n'y a pas une difficulté quelque part, là, à mêler les deux (2), c'est-à-dire le transport lourd avec...?

**Mme NATHALIE AUDET :**

1390

En fait, le corridor de la Rivière Péribonka, le concept de la mise en valeur, qu'on a d'ailleurs déposé en annexe, là...

**M. JOHN HAEMMERLI :**

1395

Oui.

**Mme NATHALIE AUDET :**

1400

... qui s'est... qui est, d'ailleurs, dans sa version finale maintenant, qui a été adopté à la MRC il y a deux (2) semaines parce que c'est nous qui sommes mandataires de cette étude-là, prévoit certains accès à la rivière, mais par les municipalités locales. Donc, il y a un très court tronçon qui serait commun, on parle d'à peu près deux (2) kilomètres, là, trois (3) kilomètres au max, c'est très peu par rapport à tout le corridor de la Rivière Péribonka dans sa mise en valeur.

1405

**M. JOHN HAEMMERLI :**

Précisément, dans vos orientations de mise en valeur du corridor...

1410

**Mme NATHALIE AUDET :**

Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

1415

... récréotouristique, vous parlez de la mise en place de la station touristique de la Rivière Péribonka, est-ce que vous...

**Mme NATHALIE AUDET :**

1420

En fait, du côté de la MRC Lac Saint-Jean Est, c'est ce qu'on retrouvait dans le schéma en deux mille un (2001), là...

**M. JOHN HAEMMERLI :**

1425

Oui?

**Mme NATHALIE AUDET :**

1430

... cette notion-là, station touristique est un petit peu... on n'emploie plus ce terme-là, c'est le concept de mise en valeur de l'ensemble du corridor de la Rivière Péribonka.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

1435

Ça va. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

1440

**M. LOUIS DÉRIGER :**

J'aimerais revenir sur votre proposition de réserve énergétique.

1445

Expliquez-moi un peu qu'est-ce qui en est exactement. Parce que ce n'est pas... vous voulez qu'une réserve énergétique soit créée pour attirer les entreprises dans...?

**M. LAWRENCE POTVIN :**

1450

Effectivement, avec un tarif préférentiel parce qu'on... nous, tout à l'heure, je vous disais, voir passer des fils électriques, c'est beau, là, puis de gérer un barrage, c'est beau, mais ce n'est pas ça qui est le plus créateur d'emplois, puis on se dit : «Comment faire pour attirer les entreprises chez nous?».

1455

On sait que quand on paie... les tarifs d'électricité, le... au même niveau, quand on a les mêmes coûts de tarifs d'électricité dans la vallée du Saint-Laurent que dans les régions productrices, qu'est-ce qui arrive? Il arrive un désavantage parce que, bien souvent, les entreprises vont s'établir là où est la masse de la population et on s'aperçoit qu'il y a une grande migration.

1460

S'il y a des tarifs d'électricité préférentiels pour donner des avantages à des régions, on pense que ça serait... ça devrait être l'occasion, et il faut pouvoir attirer des entreprises. Donc, on sait qu'on est désavantagé par des coûts de transport, donc s'il y a des tarifs préférentiels d'électricité dans les régions ressources, bon, on pense que ça pourrait être un incitatif pour les entreprises à venir s'établir dans des régions comme la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1465

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Donc, ce n'est pas une question de quantité, c'est une question de prix?

1470

**M. LAWRENCE POTVIN :**

Ça pourrait être une question, au point de départ, de prix, mais ça pourrait être aussi... en disant : «On réserve une certaine quantité énergétique à la disposition de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et vous devrez l'utiliser là».

1475

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Mais c'est ça qui est ma difficulté, c'est que dans le système... en tout cas, dans ce qu'Hydro-Québec fait actuellement, c'est un réseau intégré, donc il n'y a personne, à mon... en

1480

tout cas, que... qui manque de courant. Donc, si une entreprise veut s'installer chez vous, pour ce qui est la réserve... pour la quantité, ça, je comprends qu'il n'y a pas de problème. Pour ce qui est du prix, ça, c'est autre chose, mais en terme de quantité, je ne vois pas quelle est l'idée de la réserve.

1485

**M. LAWRENCE POTVIN :**

Bien, écoutez, moi, je crois que si on réserve une certaine quantité du kilowatt, prenons-le sur le double aspect, quantité et prix, ça pourrait être un avantage concurrentiel, jumelons les deux (2).

1490

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Au niveau du prix, ça, j'ai... je vous l'accorde, mais pour la quantité, je ne comprends pas. C'est là qu'est le point que je veux essayer de comprendre avec vous, là.

1495

**M. LAWRENCE POTVIN :**

Bien, écoutez, s'il y a des entreprises chez nous, on sait qu'il y a des volets... prenons les négociations du dernier gouvernement du Québec, en disant : «Vous avez cinq cents (500) mégawatt ou mille (1000) mégawatt», il y a eu des choses, des quantités d'énergie qui ont été réservées pour certaines régions, quand on y allait au niveau de la deuxième et troisième transformation des ressources naturelles, pourquoi pas? C'est dans ce sens-là qu'on le place.

1500

1505

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Maintenant, j'ai un autre volet que j'aimerais discuter avec vous...

**M. LAWRENCE POTVIN :**

1510

Oui?

**M. LOUIS DÉRIGER :**

1515

... c'est que dans les fonctions que vous avez, tantôt, soulevées, il y a la question, bon, des tâches que vous avez de plus en plus au niveau des MRC.

**M. LAWRENCE POTVIN :**

1520

Oui.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

1525

La question de la sécurité publique, vous ne l'avez pas indiquée, est-ce que c'est quelque chose que vous avez à faire actuellement? Est-ce qu'il y a des points...

**M. LAWRENCE POTVIN :**

Oui. Alors, c'est sûr qu'on a... oui...

1530

**Mme NATHALIE AUDET :**

C'est une obligation.

1535

**M. LAWRENCE POTVIN :**

C'est une obligation.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

1540

Donc, ce que vous faites actuellement, c'est avec les... ce que...

**M. LAWRENCE POTVIN :**

1545

Madame Audet.

**Mme NATHALIE AUDET :**

1550

Il y a le contenu obligatoire d'un schéma d'aménagement, qui comprend, effectivement, toutes les zones de contraintes, là, qu'il soit anthropique, et cetera, au niveau physique, puis on aura à faire le schéma de couverture de risque dans les prochaines années. Il faut terminer notre schéma de couverture de sécurité civile, puis après ça, on... de... au niveau des incendies, puis on va faire le schéma de couverture de risque.

1555

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Est-ce que vous pensez avoir un plan d'intervention spécifique pour les bris de barrage?

**Mme NATHALIE AUDET :**

1560

Évidemment qu'on aura à discuter de ça. Déjà, Alcan, il y a presque quatre (4) ans, cinq (5) ans, nous avait donné toutes ses prévisions de bris de barrage, on aura, nous, à intégrer toute cette dimension-là dans les travaux qu'on aura à faire dans les trois (3) ou... trois (3) prochaines années, je dirais.

1565

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Est-ce qu'actuellement les municipalités qui sont dans votre MRC sont préparées à ce genre de risque ou si... ou... est-ce qu'elles ont les moyens pour...?

1570

**Mme NATHALIE AUDET :**

Actuellement, nos municipalités disposent des informations qu'elles avaient reçues en dernière ligne avec Alcan...

1575

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Avec Alcan.

1580

**Mme NATHALIE AUDET :**

... elles ont intégré ça dans leur plan de mesures d'urgence, mais on aura à refaire l'exercice pour l'ensemble du territoire de la MRC. Parce que, évidemment, quand on travaille seulement avec une municipalité, les impacts cumulés, s'il arrive quelque chose dans une, par rapport à ce qui se passe... une qui est un petit peu plus au sud, on aura à travailler cette question-là dans les prochaines années.

1585

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Est-ce qu'il y a des municipalités qui sont... je dirais, qui n'ont pas les ressources ou qui sont moins préparées, qui seraient plus vulnérables à un bris de barrage actuellement?

1590

**M. LAWRENCE POTVIN :**

C'est pour ça que... et puis on est en train de regarder tout ça au niveau du schéma de couverture de risque, là, on va regarder voir quels sont les outils dont... on a eu une extension de six (6) mois, là, il faut faire toute cette planification-là comme MRC, puis il y a beaucoup d'inquiétudes, particulièrement au niveau du... des municipalités du secteur nord parce qu'il y a plus de distance, les populations sont plus petites, moins concentrées qu'au niveau du secteur sud ou que Ville d'Alma naturellement, et ça, ça fait partie de nos préoccupations comme Conseil.

1595

1600

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Merci.

1605

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

1610

Alors, je vais appeler, pour les prochaines interventions, je pense qu'il y a... deux (2) qu'il reste...

**M. LAWRENCE POTVIN :**

1615

Oui, on va rester.

**LA PRÉSIDENTE :**

1620 Merci, madame Audet.

Alors, pour l'Association de la CLD Lac Saint-Jean Est, alors, monsieur Laval Girard, monsieur Lawrence Potvin, et se rajoute monsieur Roger Boivin.

1625 **M. LAWRENCE POTVIN :**

Alors, tout d'abord c'est le mémoire de l'Association des CLD de la région du Saguenay Lac Saint-Jean, dont j'exerce la présidence. C'est parce qu'il manquait de ressources, ça fait qu'ils m'ont fait porter plusieurs chapeaux.

1630 Donc, vous avez monsieur Roger Boivin, qui est le directeur général du CLD de Ville Saguenay, il y a monsieur Laval Girard du CLD de Lac Saint-Jean Est, qui sont...

1635 Donc, au point de départ, on pense que les cinq (5) CLD de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont des éléments incontournables. Au niveau du développement économique, les conseils d'administration des CLD sont formés de la société civile, de membres socio-économiques du milieu des affaires et aussi de la politique.

1640 Nous sommes des acteurs du développement depuis les cinq (5) dernières années, nous avons été créés depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) par le gouvernement du Québec et, au cours des cinq (5) dernières années, les actions des cinq (5) CLD ont porté fruits et on a un bilan qui a progressé au cours des cinq (5) dernières années. Donc, on a maintenu ou créé quatre cent trente-huit (438) entreprises et on a maintenu ou consolidé deux mille trois cent trente-neuf (2339) emplois sur les cent vingt mille (120 000) de la région.

1645 Et on a... il faut maximiser nos forces vives parce qu'on est une région en péril, une région exportatrice de ressources naturelles. Donc, il faut maintenir l'ensemble des forces vives pour développer nos ressources naturelles et, en développant nos ressources naturelles, les ressources humaines vont arrêter de quitter la région et on va pouvoir réattirer à nouveau les compétences chez nous.

1655 On sait que les ressources naturelles ne sont plus autant génératrices d'emplois puisqu'on a de plus en plus de mécanisation, on a... et de plus en plus productif, mais c'est de la volonté... c'est la volonté régionale de maximiser les retombées économiques par l'exploitation de nos ressources naturelles.

1660 Et là-dessus, on... c'est important, on a fait plusieurs représentations au cours des derniers mois, comme association, pour bien manifester notre volonté régionale au niveau de l'Association des CLD de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean de voir la région non pas régresser, mais progresser.

1665 Les impacts environnementaux au niveau de la Péribonka IV, pour nous, ils ne sont pas nécessairement problématiques. Donc, nous, on a une compétence plutôt économique, plutôt qu'environnementale. Tout à l'heure, les représentants du Conseil régional de l'environnement vous ont fait part de certaines préoccupations et on va leur... de toute façon, ils se sont fait attendre à ce niveau-là et nous, c'est surtout sur le plan économique.

1670 On sait que sur la Rivière Péribonka, actuellement, on a trois (3) autres centrales et on pense que les impacts environnementaux vont être plutôt limités, mais qu'il y a peut-être des mesures d'atténuation à travailler en collaboration avec les organismes chargés. On ne refuserait pas, comme Association des CLD, de regarder cette problématique-là, on est prêt à collaborer, là, pour... avec Hydro-Québec et avec les autres partenaires sur ce niveau-là. D'autant plus qu'il y a plus de dix (10) ans, il y a eu un consensus pour la construction... consensus régional pour la construction du... d'un quatrième barrage sur la Rivière Péribonka.

1675 Donc, au niveau de la Rivière Péribonka, c'est un enjeu important pour toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'acceptabilité sociale, chez nous, c'est aussi en fonction des retombées économiques à venir pour toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Voir de l'électricité qui passe au-dessus de nos têtes, puis qui s'en va ailleurs, on peut comprendre ça, 1680 mais on veut que notre électricité, l'électricité produite dans la région serve au développement de la région... aussi au développement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et on vous rappelle que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est une des régions du Québec. On est fatigué, comme CLD, d'administrer de la pauvreté.

1685 On veut aussi profiter de la construction du barrage hydroélectrique. On a besoin de développer une expertise régionale et on est prêt à collaborer avec Hydro-Québec et l'ensemble des partenaires.

1690 Et là-dessus, tout à l'heure, je vous mentionnais qu'il y avait l'expérience de l'usine Alcan à Alma, il y avait une volonté d'Alcan de travailler en concertation avec toute la région, puis les entrepreneurs régionaux. Et là-dessus, l'Alcan a joué une carte gagnante et, on comprendrait difficilement qu'une société d'état, qui appartient à l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec, y incluant la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de ne pas réagir comme une société privée. Donc, ça va nous permettre... ça permettrait à Hydro-Québec de développer des 1695 relations de partenariat avec une région, avec nos entreprises, et ça permettrait à nos entreprises de se faire connaître.

1700 Les emplois chez nous, on a des compétences, on l'a prouvé lors de la construction Alcan et on est prêt à continuer à travailler dans ce sens-là, puis on espère fondamentalement qu'Hydro-Québec va manifester le même niveau de confiance à l'égard de la population régionale, de nos entrepreneurs, que l'Alcan a fait eu égard... avec la région et nos entrepreneurs au cours des dernières années.

1705 Le vécu de la région avec Hydro-Québec, on pense que... d'abord, le Comité de maximisation auquel il y a des cadres d'Hydro-Québec qui ont participé avec les membres du



CRCD, avec des gens aussi des centres locaux de développement, que c'est une... un pas dans la bonne direction.

1710 Et on pense aussi que... O.K., ce comité conjoint, donc, il a contribué, avec l'expérience Alcan, à développer, on entend jouer le même rôle de collaboration avec Hydro-Québec dans le cadre de la construction du barrage de la Péribonka IV.

1715 Quant au... à l'Hydro-Québec et le fractionnement des contrats, donc, on... tout à l'heure, on vous a parlé d'expertise régionale, on pense que c'est important chez nous, le fractionnement des contrats. Le seize (16), dix-sept (17) et dix-huit (18) septembre deux mille trois (2003), nous avons fait des représentations pour que nos entreprises... sur le fractionnement des contrats, afin que nos entreprises puissent compétitionner. S'il n'y a pas de fractionnement de contrats, c'est clair qu'on va faire comme d'habitude, le développement économique, au lieu de passer sur nos têtes, il va passer sur nos routes sans toucher au développement économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1720 Donc, nous, on connaît, à la page 7, la position de monsieur Patrick Arnaud. Eux, ils ont des attentes de gestion, on peut comprendre ça, mais nous, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, on a des attentes de retombées économiques et de diversifications économiques. La confiance mutuelle, ce n'est pas à sens unique, on est prêt à faire confiance à Hydro-Québec et il va falloir que Hydro-Québec nous fasse confiance.

1730 Et on sait qu'au niveau du SM-3 de la... du barrage de la Sainte-Marguerite, il y a... le promoteur, qui était Hydro-Québec, a laissé une large place au fractionnement des contrats, donc on s'attend à exactement la même attitude au niveau du... de la position d'Hydro-Québec. C'est un rapport qui était significatif, le fractionnement, la sous-traitance des contrats de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Association des CLD du Lac Saint-Jean, la façon en fait son fer de lance.

1735 Donc... mais on conçoit aussi que la sous-traitance, elle est naturellement contraignante à cause des délais de paiement, bien souvent, qui, au lieu d'être de trente (30) jours, c'est... les délais sont de quarante-cinq (45) à quatre-vingt-dix (90) jours et ça peut causer des difficultés pour nos entrepreneurs. Donc, vous pouvez comprendre que, là-dessus, on a une... mes deux (2) ressources, tout à l'heure, développeront davantage sur cet aspect-là puisque c'est leur fonction!

1740 Et, maintenant, l'objectif de la sous-traitance, du fractionnement, eh bien, ces deux (2) étapes-là, pour nous, c'est des éléments importants.

1745 Sur le Comité de maximisation des retombées et les autres recommandations, bien, écoutez, on pense que c'est important pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté, qu'on ait une information pertinente, toute l'information pertinente, qu'on ait une liste des soumissionnaires qui sont invités qui soit également disponible et puis que le Comité de maximisation reçoit un temps de réaction suffisant et que la liste des lots d'achats et de contrats à venir soit publiée au moins trois (3) mois. Et là-dessus, au niveau de l'Association des CLD, on est prêt à collaborer, on est

prêt à mettre les ressources nécessaires pour aider tous nos entrepreneurs locaux et aider Hydro-Québec dans sa mission de construction du Péribonka IV.

1755 Donc, on est prêt aussi à travailler avec... en collaboration avec Hydro-Québec pour valider, puis bonifier le répertoire des entreprises de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. On est prêt à mettre toutes les ressources nécessaires.

1760 Donc, sur les autres éléments, donc, il nous apparaît essentiel, O.K., que Hydro-Québec rende public le plus rapidement possible, après l'obtention des autorisations, la ventilation de tous les lots de contrats à être accordés pour la construction de l'ouvrage.

1765 Et aussi, qu'on encourage aussi le maillage entre les gens d'affaires, nos entrepreneurs et Hydro-Québec pour atteindre les objectifs que l'on souhaite comme Association des CLD de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1770 Et nous sommes d'accord au niveau de l'Association des CLD, les autochtones ont toujours été des partenaires de la région et on est d'accord avec le fait qu'il y ait des redevances sur les autochtones et nous souhaitons aussi que les MRC... que la région soit traitée sur le même pied d'égalité que les autochtones.

1775 L'autre part, on a une préoccupation, vous savez qu'il y va avoir un achalandage beaucoup, on sait que... on a une préoccupation aussi très particulière sur nos camionneurs en vrac, on sait qu'il peut avoir des retombées économiques importantes au niveau de la construction des routes, au niveau de la construction du barrage, au niveau des voies d'accès, bien, vous pouvez comprendre aussi que l'on désire que nos... que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, que nos camionneurs en vrac aient la possibilité de travailler au maximum sur les... à ce niveau-là.

1780 Donc, nous désirons... bien que nous soyons d'accord avec le Péribonka IV, nous avons... nous croyons, comme Association des CLD de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qu'on a besoin de retombées économiques à long terme pour assurer le développement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1785 Et je vais passer la parole à mon collègue, monsieur le directeur général, monsieur Roger Boivin, qui va vous parler de cette... de l'aspect gaz naturel avec lequel il est beaucoup plus familier que moi au niveau de la présentation. Donc, monsieur Boivin.

**LA PRÉSIDENTE :**

1790 Je ne veux pas vous couper l'inspiration, monsieur Boivin, juste qu'il vous reste à peu près deux trois (2-3) minutes pour qu'on ait le temps de vous interroger.

Merci. Allez-y.

1795 **M. ROGER BOIVIN :**

Merci, madame. Merci, monsieur le président.

1800 En effet, tout à l'heure, il a été question de bloc énergétique comme une des compensations à long terme, on connaît... bien sûr, ce n'est pas le premier BAPE, ce n'est pas la première fois qu'Hydro-Québec rencontre une région sur ce champ-là des blocs énergétiques, il y a déjà eu quelques percées, dont l'appel d'offres récent, là, du cinq cents (500) mégawatt pour la transformation de l'aluminium, mais on sait que l'offre énergétique, dans les prochaines années, est assez serrée. D'ailleurs, c'est un des objets de la présente audience, Hydro-Québec veut accélérer la construction de ses barrages parce qu'elle a des difficultés à rencontrer la demande dans les prochaines années.

1810 Alors, il y a... on a cette demande-là quand même, la région, le bloc énergétique, c'est important. Il y a des précédents, on pense que ça... si cinq cents (500) mégawatts valaient mille (1000) emplois, trois cent quatre-vingt-cinq (385) valent sept cent soixante-dix (770), pour nous c'est difficile d'aller en bas de ça. Mais on sait qu'il y a des objections.

1815 Un autre élément, le tarif préférentiel. Il y a eu des expériences plus ou moins heureuses, justement sur les alumineries dans les années quatre-vingt (80), bon, on voit les objections, ça va être difficile, mais monsieur Potvin y a été, nous y sommes, on y est aussi, on veut des tarifs préférentiels sur l'électricité parce qu'on a une situation concurrentielle délicate, les régions périphériques. Mais on a les bretelles, on a la ceinture, mais on va prendre un troisième moyen parce qu'on veut des retombées à long terme.

1820 On est une région en difficulté ici, vous le savez, d'autres régions le sont, on n'essaie pas de faire le concours des régions les plus mal prises du Québec, mais nous en sommes, et des régions... des barrages comme ça, on n'en aura pas tant que ça.

1825 Et le partenariat avec Hydro-Québec, qui est profitable pour la région, on a fait des grandes choses avec Hydro-Québec. Dans le passé, dans les retombées économiques, on est passé de vingt millions (20 M \$) en quatre-vingt-dix-neuf (99) de retombées économiques d'Hydro-Québec dans la région à soixante-quinze (75 M \$) cette année. Alors, c'est une belle augmentation. Un Comité permanent de maximisation avec eux et ce montant-là de soixante-quinze millions (75 M \$) est supérieur à tous les investissements d'Hydro-Québec dans la région.

1835 Donc, Hydro-Québec connaît l'expertise de nos gens, l'utilise plus largement que d'autres régions, on en est conscient et on sait qu'on ne parle pas avec n'importe qui avec Hydro-Québec, c'est des gens qui ont... et qui savent avec qui ils font affaires chez nous aussi, nos entrepreneurs sont respectés.

1840 Cependant, on veut amener un élément nouveau, parce qu'on sait que sur le bloc énergétique et le tarif préférentiel, c'est du terrain miné, disons, là, c'est... on a peu d'espoir, malgré tout, c'est de... la question du gaz naturelle. C'est qu'une région comme la nôtre, actuellement, a une bonne partie de son territoire qui n'est pas couverte par le réseau de gaz

1845 naturel. On ne demanderait pas à... ce qu'on demanderait à ce moment-là, c'est de prolonger le réseau de gaz naturel, notamment sur le territoire de la MRC Maria Chapdelaine et sur le territoire de la MRC du Fjord du Saguenay, qui sont les deux (2) MRC impactées le plus fortement par ce projet-là, de façon à desservir des territoires ou des parcs industriels qui ne le sont pas actuellement.

1850 C'est un coût unique, Hydro-Québec possédant ou étant possédé, on ne le sait plus, là, Gaz Métropolitain étant de la famille Hydro-Québec, pour eux, c'est déjà dans la famille Hydro-Québec, le gaz. Ça... donc, pour eux, ils ont des capacités de faire pression sur ces territoires-là, ça amènerait le gaz naturel, qui est un facteur concurrentiel important pour ces territoires-là d'attraction industrielle. Ce qui amènerait, ces territoires-là, qui sont d'ailleurs le bloc nord du Saguenay et le bloc nord du Lac Saint-Jean parmi... malgré, là, que la région est en difficulté, c'est dans les territoires les plus en difficulté de la région, ce qui leur donnerait un pied d'égalité avec le reste de la région sur la capacité d'attraction industrielle.

1855 Ce n'est pas un tarif préférentiel, on ne demande pas une exception, ça... le tarif énergétique moins cher? Non, on n'a pas d'histoire de commerce inter provincial ou tout ça, Hydro va vous sortir ça sur l'électrique, mais sur le gaz, on ne demande pas ça. On demande l'infrastructure, puis ça, bien, c'est un legs à long terme qui... que le projet Péribonka aurait 1860 laissé, notamment aux deux (2) communautés les plus touchées et qui en ont drôlement besoin.

1865 Alors, on a fait des estimés, là, c'est deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) le kilomètre que ça coûte construire un réseau de gaz naturel, on a vérifié avec les gens de Gaz Métro; un réseau d'une centaine de kilomètres, on parle de vingt-cinq millions (25 M \$) de coût de construction. Puis par la suite, bon, on achètera le gaz au besoin, au prix... on ne demande pas la charité, mais ce sera une façon pour nous d'améliorer notre compétitivité industrielle.

1870 Il y a aussi un embranchement prévu dans mon... le territoire de Ville de Saguenay, j'en parlerais, qui est le Port Saguenay, où il y a une zone industrialo-portuaire en développement et pour qui, là aussi, ce serait un facteur de développement industriel important, d'avoir l'accessibilité au gaz naturel.

1875 Donc, on prend trois (3) techniques, le bloc énergétique, on y tient; le tarif préférentiel, on y tient, mais comme on sait que d'avance, ça peut être complexe, on vient avec une troisième demande, qui serait A, B ou C, disons... enfin, vous verrez avec Hydro, là, mais pour nous, ce serait une autre façon pour Hydro de donner un legs long terme à la région, sans non plus embarquer Hydro dans des choses, là, qui pourraient la compromettre dans d'autres projets ailleurs dans d'autres régions, puisque agrandir le réseau de gaz naturel en Abitibi, ils pourront le faire aussi et ça améliorera la... bien, je dis «l'Abitibi», ou toute autre région, ça améliorera la 1880 compétitivité de cette région-là au besoin.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

1885

Alors, peut-être une première question pour... dans votre mémoire, vous faites état de... vous spécifiez qu'il faudrait renforcer l'actuel Comité de maximisation des retombées, alors, j'aimerais savoir... que vous nous expliquiez pourquoi.

1890 **M. LAVAL GIRARD :**

Renforcer le Comité, en fait, ce qu'on souhaite, c'est...

**LA PRÉSIDENTE :**

1895

Page 7.

**M. LAVAL GIRARD :**

1900

Page 6... en fait, ce qu'on... 7, je m'excuse.

En fait, ce qu'on souhaite, Madame la présidente, lorsqu'on parle de renforcer, c'est de parler directement avec les responsables Production d'Hydro-Québec et, enfin, là, il faut voir que les attentes de la région sont... on comprend qu'elles sont excessivement grandes, que la production et les... énergétique, on s'attarde présentement à demander des retombées à long terme, mais à court terme, c'est véritablement un contrat.

1905

Donc, pour nous autres, ce qui est important, lorsqu'on dit de renforcer, on a des mesures qui vous sont proposées à l'intérieur du mémoire, O.K., pour justement nous permettre de renforcer les atteintes ou renforcer tout simplement les retombées économiques au niveau régional.

1910

**LA PRÉSIDENTE :**

1915

Donc, c'est lié directement à tout le principe du fractionnement des lots?

**M. LAVAL GIRARD :**

Principalement oui, parce qu'on a vécu d'expériences, on a... on a, tout à l'heure, parlé du dossier de l'Alcan, O.K., on a... avec laquelle une bonne expérience au niveau de la réalisation de méga chantiers, entre autres Alcan construit la baie... a construit Laterrière sous un principe plutôt classique, qui est une approche de sous-traitance.

1920

Avec Alma, on a vécu une relation privilégiée avec Alcan dans une approche de fractionnement de lots, on parle d'un investissement de deux point neuf milliards de dollars (2.9 MM \$), de trois cent trente et un (331) lots, et ce qui nous permet, dans une formule gagnant-gagnante... parce que Alcan s'est félicitée d'avoir travaillé de cette manière-là avec les entrepreneurs de la région, O.K., je vous parlerai peut-être des avantages pour les entrepreneurs de travailler de cette façon-là, mais bref, lorsque Alcan a travaillé de cette façon-là, dans une

1925

1930 approche de sous-traitance, de fractionnement au maximum, ç'a permis à des entreprises de la région de développer une expertise dans la réalisation de ces contrats-là.

Déjà, on a des entreprises qui sont performantes, on se compare avec d'autres régions, comme la Côte-Nord. Il faut se comparer avec d'autres régions, comme la Côte-Nord, parce qu'il y a eu des ouvrages qui ont été réalisés par Hydro-Québec, entre autres SM-3, on a Toulnostouc qui est en train de se réaliser et c'est deux (2) philosophies qui sont totalement différentes en terme d'application. On sait qu'au niveau de SM-3, on a eu une approche de fractionnement totale, O.K., en... je dirais, dans la grande majorité du contrat, on a eu, à la fin, l'application de la clause de sous-traitance régionale. On a également aussi... à Toulnostouc, on a strictement la clause de sous-traitance régionale.

Nous avons rencontré... et, d'ailleurs, on vous en a parlé hier soir, lorsque le CRCD vous ont présenté leur mémoire, nous avons rencontré les gens de la Côte-Nord pour s'assurer, effectivement... parce qu'il n'y a pas d'étude exhaustive qui nous dit que le fractionnement est plus rentable pour une région que ce que nous a été présenté dans la première partie des audiences par Hydro-Québec, de nous dire que c'était la clause de sous-traitance régionale qui pourrait être la plus avantageuse.

Toutefois, on est allé sur le terrain, on a rencontré les gens de SM-3 qui ont vécu, sur le même contrat, les deux (2) alternatives et je vous dirais qu'on a rencontré des gens qui ont été impliqués de premier plan à la réalisation du chantier, O.K., de SM-3, soit monsieur Gilles De Champlain et monsieur Denis Clements; Denis Clements, qui était, à l'époque, agent de liaison Hydro-Québec. Donc, on a, après réalisation, le point de vue des gens qui ont vécu à l'intérieur d'Hydro-Québec et des gens qui ont vécu pour le bien-être ou pour la maximisation des retombées.

Et je dois vous avouer que les commentaires sont unanimes, ayant vécu les deux (2) formules sur le même contrat, c'est la clause du fractionnement qui nous apporte le plus de retombées au niveau régional. Et des exemples de fractionnement, une route de... une route qui pourrait être dix (10 M \$), quinze (15 M \$), vingt millions (20 M \$) -- c'est des exemples, là -- pourrait être fractionnée en un, deux (2) ou trois (3) tronçons, O.K., pour permettre à des... aux entreprises de pouvoir soumissionner. De cette façon-là, on respecte la capacité financière des entreprises, le savoir-faire de ces entreprises-là. Je vous donne un exemple qui est la route, là, mais il y a des exemples qui sont beaucoup plus complexes, mais qui pourraient être appliqués chez nous.

D'ailleurs, on en parle dans notre mémoire, ce qui nous préoccupe au niveau de l'Association des CLD, les CLD étant déjà présents sur le Comité de maximisation auquel vous avez fait référence tout à l'heure, ce qui nous importe, c'est que Hydro-Québec nous accorde le même intérêt, O.K., que Alcan, à fractionner des contrats. On sait... monsieur Potvin nous l'a présenté tout à l'heure, on sait qu'Hydro-Québec, et monsieur Arnaud nous l'a présenté également lors de la première partie des audiences, qu'on a des attentes de gestion lorsqu'on parle d'un contrat de barrage.

1975           Lorsqu'on parle de fractionnement, je vous ai parlé de route, je pourrais vous parler de barrage, le barrage étant... pourrait être un contrat, je comprends qu'il y a des éléments qui sont plus difficiles à morceler, mais le barrage et les digues pourraient être deux (2), O.K., pourraient être trois (3) contrats.

1980           Je vous donne des exemples, là, je pense que ce qui se pourrait être intéressant, important, c'est que, comme région, on puisse s'asseoir avec Hydro-Québec dans une volonté de fractionnement, à analyser les contrats, O.K., pour justement nous permettre de voir dans quelle proportion, effectivement, on ne pourrait pas permettre à plus d'entreprises de développer, justement, ces relations privilégiées-là avec Hydro-Québec.

1985           Nous sommes convaincus qu'Hydro-Québec connaît bien les entreprises de la région, comme Alcan connaissait bien les entreprises de la région parce qu'ils avaient déjà réalisé deux (2) autres contrats de... similaires aux contrats d'Alcan.

1990           Mais lorsqu'on s'est assis avec Alcan pour bonifier leur liste d'entreprises, leur liste de fournisseurs, on a permis à beaucoup d'entreprises de notre région de pouvoir développer des relations privilégiées avec le donneur d'ordres, et comme disait monsieur Potvin, de permettre de développer des relations gagnant-gagnante des deux (2) côtés avec Alcan.

1995           Et les problématiques qu'on a rencontrées, et je vous le... j'ose vous le citer, les problématiques qu'on a rencontrées avec les entreprises qui ont sous-traité et générales, parce qu'on a posé des questions, on a fait notre enquête au niveau régional, des entreprises qui ont eu l'opportunité d'être et générales, et sous-traitants dans le dossier de l'Alcan, monsieur Potvin nous a parlé tout à l'heure, les entreprises ne souhaitent pas revivre ou souhaitent vivre  
2000           différemment la réalisation du barrage de la Péribonka. Parce que lorsqu'on travaille en sous-traitant, dans le mémoire, on a osé utiliser des négociations qui sont très serrées, O.K., lorsque c'est des entreprises de l'extérieur qui viennent travailler avec les entreprises de la région au niveau de la sous-traitance, on parle même d'une forme de chantage.

2005           On vous a dit également... là, monsieur Potvin vous a dit qu'au niveau des délais, c'est une réalité. O.K., au niveau de l'Alcan, on a vécu cette réalité-là, les sous... le général a toujours été payé entre vingt-neuf (29) et trente-deux (32) jours, selon l'enquête qu'on a pu réaliser, et les sous-traitants variaient entre quarante-cinq (45) et quatre-vingt-dix (90) jours, ce qui cause des problématiques importantes.

2010           Et je sais que sur d'autres contrats, la clause de sous-traitance régionale, lorsqu'on a un général qui n'a... qui gère mal son contrat, peut mettre en péril de nombreuses entreprises régionales.

2015           **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

2020

Mais si ce n'était que la problématique du paiement, est-ce qu'elle est corrigeable ou ça dépend simplement de la gestion de l'entrepreneur général qui, lui, supporte un délai jusqu'à ce qu'il ait son paiement et fait supporter un autre délai au sous-traitant?

2025

**M. LAVAL GIRARD :**

2030

Je vous dirais que, outre le paiement, monsieur Haemmerli, qui est un des irritants lorsqu'on est sous-traitant, de développer une relation directe avec le donneur d'ordres, O.K., c'est une relation qui nous permet de pouvoir travailler à long terme avec Hydro-Québec. En fait, ce que les entreprises souhaitent, c'est lorsqu'on parle de fractionnement.

2035

C'est sûr que si j'arrive avec un contrat de cent millions (100 M \$), avec la clause de garantie, et monsieur Arnaud nous l'a très bien expliqué, les trois (3) critères qui conditionnaient, effectivement, Hydro-Québec dans leur politique de morcellement de lots ou de fractionnement de lots, on a été très bien informé sur cette politique-là. Mais je peux vous... je peux vous donner comme exemple que, si je m'attarde sur un contrat de cent millions (100 M \$)... et d'ailleurs, hier au soir, on a eu un mémoire qui nous a été présenté dans ce sens-là, on n'a pas beaucoup d'entreprises qui vont pouvoir faire affaires avec Hydro-Québec et développer des relations privilégiées à long terme avec le donneur d'ordres.

2040

Si on morcelle le contrat, on va pouvoir avoir cette relation privilégiée à court terme et à long terme. Si on ne le morcelle pas, oui, la question du paiement est importante pour les entreprises. Mais outre cette question de paiement-là, O.K., qui peut mettre les entreprises dans une situation embarrassante, ce n'est pas ce que les entreprises cherchent nécessairement. Oui, être payée, bon, bien, c'est le fondement de toute entreprise, on va le comprendre, mais de développer à long terme des relations avec le donneur d'ordres avec Hydro-Québec, ça va au-delà de la situation court terme du paiement.

2045

**M. ROGER BOIVIN :**

2050

Peut-être en complément, le...

**LA PRÉSIDENTE :**

2055

Oui.

**M. ROGER BOIVIN :**

2060

... le Journal des... -- merci, madame -- le Journal des Affaires rendait public, c'est monsieur Audet, le ministre de l'Industrie... bien, du développement économique et régional, le nouveau nom du Ministère, révélait la semaine dernière dans le Journal des Affaires que soixante-quinze pour cent (75 %) des PME, de fabrication, là, pas le commercial, mais étaient nées d'un premier contrat de sous-traitance. Alors, ça démontre bien ce que dit Laval, l'importance de cette relation directe-là.



2065

Bien sûr qu'il y a l'élément de cascades, sans jeu de mots avec les barrages, là, si vous donnez un gros contrat général, puis que lui donne des sous-contrats, il y aura toujours des délais, c'est structurel, là. Ça devient «the name of the game», on ne peut pas demander aux gens de payer en dix (10) jours, ils vont payer... ils vont dire qu'ils font pour le mieux, puis, bon, ils vont se financer avec ça, c'est structurel, ça.

2070

Mais... notamment, il y a la question du paiement, mais c'est surtout la relation directe parce que de là se développe des racines qui permettent à cette entreprise-là, puis à Hydro, de mieux se connaître : «Regarde, j'aurais peut-être besoin de toi sur un autre, puis un autre». Mais, d'ailleurs, c'est l'ABC de nos firmes d'ingénieurs-conseils qui ont monté toute la grappe industrielle au Québec sur cette base-là des grands projets.

2075

C'est ce qu'on revendique, puis on est capable de le faire en respectant les critères d'Hydro-Québec de performance. Parce qu'on est des québécois aussi actionnaires de cette belle entreprise-là, on ne peut pas non plus la placer dans des situations intenable, là, ce n'est pas le but, là, c'est d'arriver en performance.

2080

**LA PRÉSIDENTE :**

2085

Je vous remercie de votre participation.

**M. LAWRENCE POTVIN :**

Merci.

2090

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Alors, nous allons faire une petite pause et on revient à peu près dans six sept (6-7) minutes. Merci.

2095

**(ADVENANT 15 h 11, SUSPENSION DE LA SÉANCE)**

**(ADVENANT 15 h 26, REPRISE DE LA SÉANCE)**

**LA PRÉSIDENTE :**

2100

Alors, nous allons continuer.

Alors, je vais appeler les prochains intervenants, pour la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur, monsieur Jean-Claude Duchesne.

2105

Alors, bonjour, monsieur Duchesne.

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

2110 Bonjour, madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bienvenue. Vous êtes accompagné de madame...?

2115

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

Madame Nancy Brisson, qui est conseillère municipale.

2120 **LA PRÉSIDENTE :**

Bienvenue, madame.

Alors, nous vous écoutons.

2125

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

Merci.

2130 Donc, vous avez eu copie de notre mémoire, donc je ne le lira pas au complet, sauf quelques parties qui me semblent chères.

**LA PRÉSIDENTE :**

2135 Je vous en prie.

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

2140 O.K. Donc, en introduction, vous avez... la Rivière Péribonka représente infiniment plus qu'un simple plan d'eau chez nous. C'est une rivière qui a tracé le chemin des premiers colons qui sont venus chez nous, en fait depuis dix-neuf... cent cinq ans (105), les premiers gens sont venus chez nous par la Rivière Péribonka, ç'a été le chemin d'accès.

2145 Au fil des ans et de l'histoire, la rivière a subi de nombreuses transformations, telles que des aménagements hydroélectriques et le flottage du bois. Ces changements ont certes eu des conséquences sur la faune, la flore et les espèces de la rivière. Donc, c'est dans cette optique qu'il devient pertinent pour nous qu'on se penche sur... justement, l'aménagement d'un nouveau barrage et aussi peut-être sur des conséquences. Donc, on a eu... on aura sûrement votre écoute à ce sujet-là.

2150

Je vous fais grâce peut-être de l'historique au niveau municipal...

**LA PRÉSIDENTE :**

2155 Comme je disais pour les autres, soyez assuré que nous avons tout lu et...

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

Ah, bien, c'est merveilleux!

2160

**LA PRÉSIDENTE :**

... que nous tenons compte de l'ensemble de votre propos, et même il peut y avoir des questions sur ce que vous ne soulevez pas nécessairement aujourd'hui.

2165

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

Très bien.

2170

De toute façon, je pense que tout ce qui va se dire, tout ce qui va se penser, ce ne sera pas nécessairement aujourd'hui qui... ce ne sera pas seulement aujourd'hui qui va se penser, qui va se dire des choses sur ce projet-là, sûrement que... on n'est pas toujours inspiré sur-le-champ ou sur les quelques heures qu'on fait un mémoire pour dire que tout sera dit.

2175

**LA PRÉSIDENTE :**

Tout à fait.

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

2180

Donc... O.K. Donc, voilà. Donc, au fil des années, la municipalité a toujours été attentive aux nombreuses transformations que la rivière a subies et, à titre d'utilisateur privilégié de la rivière, l'intérêt que nous portons au projet concerne aussi l'aspect environnemental.

2185

Et je vous mentionne un petit peu là-dessus, à notre page 7, donc, c'est cette rivière qui a servi pour le flottage du bois pendant plus de soixante-quinze (75) ans et qui, aujourd'hui encore, en garde les séquelles puisque l'on retrouve une quinzaine de pieds de «pitounes» à bien des endroits dans la rivière.

2190

Vous allez vous demander c'est quoi le truc à ça, éventuellement, la... il y a des conséquences aussi à jouer dans l'eau, c'est que... en tout cas, nous... pour nous, la Rivière Péribonka, c'est un site d'approvisionnement en eau potable. Donc, ç'a des conséquences, si vous construisez un barrage en amont, il y aura de l'eau qui bougera quelque part sûrement.

2195

Donc, c'est elle également qui a perdu des populations entières de poissons alors que l'on détruit les frayères sans même voir la pertinence d'instaurer des monte-poissons. C'est elle qui voit, à chaque aménagement hydroélectrique, le taux de mercure augmenter dans la chair de ses poissons. C'est cette même rivière qui, suite à l'installation de barrages, a subi de nombre variations d'eau et qui a vu inonder une partie de ses berges et de ses milieux humides.

2200

Donc, quand on parle de barrages, chez nous, ça nous dit quelque chose.

2205

Donc, permettez-nous de vous dire que notre rivière et la population qui l'entoure ont leur mot à dire dans l'installation d'équipement hydroélectrique. Si les utilisateurs et les municipalités environnantes ne se lèvent pas pour protéger leur rivière, ce ne sont probablement pas les grosses compagnies qui ont un intérêt financier à le faire.

2210

Donc, graduellement, les municipalités du secteur nord ont vu polluer, varier, changer et aménager leur rivière sans n'avoir jamais été trop compensé d'aucune façon que ce soit par les grosses entreprises. Ainsi, le bois a flotté sur ses eaux pendant des décennies et les installations hydroélectriques se sont succédées sans jamais se soucier de la qualité de la vie des habitants, de la pollution, de la villégiature et des projets de développement.

2215

Donc, l'exploitation sans retenue de la rivière a entraîné une dégradation de l'eau. En tout cas, pour chez nous, le fait que l'eau se dégrade, ça nous oblige à... vous êtes un petit peu au courant au niveau de la qualité de l'eau potable, en tout cas, nous... l'eau porte certaines séquelles au niveau... d'avoir bougé dedans beaucoup, ce qui fait qu'on aura à investir plusieurs millions pour se trouver de l'eau potable ailleurs.

2220

Et la population de Sainte-Monique et l'ensemble du secteur constitue la descendance des premiers utilisateurs de la rivière, donc à ce titre, nous revendiquons nos droits et le respect de notre environnement.

2225

La venue de l'installation hydroélectrique, telle que proposée par le promoteur, s'avérera génératrice d'emplois. Je pense que monsieur le préfet, tantôt, en a parlé, monsieur Potvin, que la MRC était favorable à l'implantation d'un barrage, mais à la création de la richesse et au développement d'énergie, je pense qu'il n'y a personne qui est contre le développement, ni chez nous non plus. Mais à quel prix?

2230

Donc, c'est certain qu'on ne peut pas dire que ça ne polluera pas la rivière, que les poissons n'en seront pas affectés, que les variations d'eau auront des influences aussi et qu'il y a des projets de tourisme et villégiature qui... en tout cas, des fois qui sont parfois retardés, même annulés à cause qu'on veut... — comment je pourrais dire donc? — on souhaite garder un peu... dans les secteurs comme chez nous, un peu sanctuaires, si on veut, de garder la végétation, on veut garder la rivière le plus possible verte et exempte de développement.

2235

Donc, à la suite des expériences passées, nous demandons au promoteur d'écouter les petites municipalités et de prendre en considération des requêtes, que nous adressons, sous certaines conditions écrites et rigides.

2240

Donc, il est facile -- donc à la page 9 -- donc, d'avancer, devant la population et la Commission, que des mesures compensatoires, mais souvent, par le passé, des mesures compensatoires qui n'ont peut-être pas été respectées. Donc, c'est pour cette raison et au même titre que les communauté autochtones que Sainte-Monique demande au promoteur de s'asseoir

2245 avec le secteur nord, comme la MRC, un petit peu, en a parlé tout à l'heure, et de négocier des ententes compensatoires pour préserver cette ressource naturelle.

2250 Donc, aussi, en regard de toutes les considérations exprimées, nous recommandons que le ministère de l'Environnement et de la Faune apporte une attention particulière au suivi du projet et qu'il s'engage à exiger du promoteur des correctifs appropriés dès l'apparition de problèmes.

Et merci mille fois pour nous avoir écouté.

2255 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

2260 Juste une première question, concernant l'eau potable pour la prise d'eau de... je pense que Sainte-Monique a quand même... il y a la prise d'eau, puis il y a le rejet aussi qui n'est pas très loin?

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

2265 À l'époque, la prise d'eau était en aval du barrage, c'est-à-dire que quand la société Alcan ouvrait les pelles, on avait une variation considérable de l'eau, et bien sûr... en tout cas, de matières en suspension. Ça fait qu'on a pris un arrangement en dix-neuf cent soixante-seize (1976) pour installer la prise d'eau au pied du barrage, à environ une trentaine de pieds de profondeur, et on s'est aperçu qu'à chaque fois qu'il y a eu de la variation d'eau, entre autres si  
2270 vous avez une grosse drave, entre autres... quand il y avait la drave, là, ça paraissait énormément. L'eau devenait plus jaune, je ne sais pas si c'est parce que c'est... il y avait plus de tanin dans l'eau, en tout cas, entre autres... c'est sûr, quand le bois est mis dans la rivière avec son écorce, qu'il est rendu au barrage chez nous, puis qu'il n'y a plus rien dessus, c'est merveilleux pour les compagnies, mais, par contre, pour l'eau, c'est moins bon, on s'en  
2275 apercevait.

**LA PRÉSIDENTE :**

2280 O.K. Mais depuis, avec la gestion actuelle, est-ce que vous avez encore des problèmes de... au niveau soit de la qualité ou de l'alimentation?

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

2285 Les mouvements de l'eau influencent la couleur...

**LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum?

2290 **M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

... les variations.

**LA PRÉSIDENTE :**

2295

O.K. Et actuellement, vous êtes, en fait, en processus de mise à niveau, mise aux normes pour...?

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

2300

Mise en recherche d'eau souterraine, effectivement, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2305

O.K. Donc, vos orientations, c'est d'aller plutôt vers de la recherche d'eau souterraine?

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

2310

Idéalement, oui, pour deux (2) raisons, d'abord pour l'économie, parce que c'est de l'eau qui a moins besoin d'être traitée. Par contre, au niveau de la quantité, si c'était... si l'eau de la rivière était excellente, on... ce serait idéal de la prendre là parce qu'on... le problème de l'eau souterraine, c'est de trouver la quantité... c'est de trouver la quantité et la qualité, mais la quantité, c'est déjà un problème, alors qu'une rivière qui coule chez vous vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), à huit cents (800) mètres cubes par seconde, vous n'avez pas un problème, vous avez de l'eau autant que vous voulez.

2315

**LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum.

2320

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

D'un autre côté, il y a une municipalité près de chez nous qui a besoin d'eau aussi, sur son territoire, n'en a pas trouvé, ça fait que...

2325

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais actuellement, votre problème, c'est plus en terme de qualité que d'approvisionnement?

2330

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

Oui, absolument.

2335 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

2340 **M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

Absolument.

**LA PRÉSIDENTE :**

2345 D'autres questions?

**M. JOHN HAEMMERLI :**

2350 Oui, on va continuer dans la même veine, est-ce que depuis l'arrêt du flottage du bois, les variations dans la qualité se sont amenuisées ou si vous dites que, à cause des variations ou des mouvements d'eau, vous avez toujours le même...

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

2355 Oui, du...

**M. JOHN HAEMMERLI :**

2360 ... éventail de qualité?

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

2365 Il y a encore une bonne quantité de tanin dans l'eau, du moins de matières en suspension qui sont dues au bois, effectivement. La variation de l'eau aussi peut favoriser l'érosion des berges, donc, ça aussi, ça contribue à la coloration de l'eau.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

2370 Et les traitements que vous devez lui faire subir, à cette eau-là, pour la rendre consommable, sont lesquels?

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

2375 Actuellement, c'est la chloration seulement. Donc, s'il faudrait traiter l'eau de façon, là, pour la rendre conforme aux normes, il faudrait une usine de filtration, à elle seule qui coûterait, là, sept huit cent mille dollars (700 000 \$-800 000 \$) avec des coûts récurrents de quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$) par année.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

2380

D'accord. On va changer de sujet, vous nous avez mentionné au début de votre présentation que vous étiez des utilisateurs privilégiés de la rivière, j'aurais aimé que vous nous précisiez un petit peu les usages que vous en faites.

2385

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

2390

On est une des rares places où est-ce qu'on peut... on a une rampe de mise à l'eau dans le secteur chez nous, on a un quai municipal qui sert à tout le monde, ce n'est pas... du moins pour la rivière, là. Je ne crois pas qu'il y en a d'autres ailleurs sur la Rivière Péribonka, entre Péribonka, bien sûr, et le barrage Chute Savane, sur les quinze vingt (15-20) kilomètres de rivière qu'il y a aussi.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

2395

Une question qui n'est peut-être pas tout à fait pertinente au projet, mais qui a un certain intérêt. Beaucoup de monde nous ont parlé de décroissance de population, et cetera, vous mentionnez que celle de Sainte-Monique est en croissance, est-ce qu'il y a une raison particulière?

2400

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

2405

Le développement. Disons qu'on a travaillé, là, avec le milieu sur... depuis... peut-être en dix-neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), je ne sais pas si c'est une formule qui est connue partout ailleurs. En tout cas, chez nous, on appelle ça des mini-sommets économiques, où est-ce qu'on a participé, là... on a pris notre milieu en main. On a voulu se développer, puis on a créé une certaine richesse, si on veut, où on a conservé nos personnes âgées, on a développé des entreprises via diverses contributions et engagements du milieu, le bénévolat, et à cause de ça, on a conservé notre population. On a aussi eu l'implantation de plusieurs entreprises, c'est... les entreprises locales ont investi davantage aussi.

2410

**M. JOHN HAEMMERLI :**

Quel genre d'entreprises?

2415

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

2420

Chez nous, on est dans le domaine forestier beaucoup, et la restauration... ce qui est relié au tourisme. On a aussi développé deux (2) entreprises... en tout cas, qui génèrent peut-être une trentaine d'emplois à elle, le... un centre touristique, un camping municipal, ce qui est plus qu'un camping, là, mais disons je l'appellerai camping municipal pour que tout le monde le comprenne. Aussi une résidence pour personnes en perte d'autonomie.

Donc, les efforts du milieu, peut-être cent cinquante mille piastres (150 000 \$). Pour vous, ça ne dit peut-être pas grand-chose, mais pour une population de neuf cent cinquante



2425 (950) personnes, aller chercher une mise de fonds, un don de cent cinquante mille piastres (150 000 \$) des gens qui sont là pour acheter une bâtisse ou une mise de fonds pour la rénover, puis... sur un projet de sept cent mille (700 000 \$), c'est quand même pas mal.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

2430

D'accord. Et enfin, là, vous parlez... vous énumérez dans votre mémoire qu'il y a un prix, là, à payer pour différents éléments qui sont reliés à la rivière, vous parlez de mettre de côté des projets de villégiature ou de tourisme, est-ce que vous en avez spécifiquement en tête ou c'est simplement un énoncé général?

2435

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

Ah non, non, ce n'est pas dans l'air, disons que... comme je vous dis tantôt, on est des régions un petit peu sanctuaires, où est-ce qu'il ne faut pas toucher au vert, c'est-à-dire que c'est... sur le bord de la rivière, il faut que les arbres restent là, il faut que la végétation reste là, vous n'y touchez pas, c'est un milieu qui peut être un peu plus fragile. Ça fait que quand vous parlez de développement au niveau de la villégiature, par exemple, vous ne devez pas trop vous écarter des endroits où est-ce que c'est permis. Ça fait que, avant de faire du développement dans des secteurs comme ça, vous êtes obligé d'en parler à des propriétaires, à des promoteurs.

2445

Pour vous donner une idée, sans le faire par exprès, il y a eu une vente de terrains vers quoi, dix-neuf cent cinquante (1950), sur deux (2) lots chez nous, le long de la Rivière Péribonka, et, entre autres, les promoteurs qui ont construit des chalets, il y en avait treize (13), ils ont été expropriés parce qu'ils n'étaient pas chez eux et on... si on voulait demander la permission pour construire des chalets dans ce coin-là, il n'en est pas question, pas plus que... tu sais, c'est sur des îlots très limités qu'on va permettre de la villégiature, très limités, parce qu'on veut conserver une homogénéité naturelle à la rivière.

2450

**M. JOHN HAEMMERLI :**

2455

D'accord. Et enfin, une dernière. Vous avez mentionné le secteur nord tantôt, oui, la MRC en a parlé, mais pour la compréhension de tout le monde, personne l'a défini, c'est quoi le secteur nord de la MRC?

2460

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

Le secteur nord, vous avez les municipalités de Lamarche, vous avez Saint-Ludger-de-Milot, l'Ascension, Sainte-Monique et Saint-Henri-de-Taillon, sûrement.

2465

**M. JOHN HAEMMERLI :**

Merci beaucoup.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

2470

Quand on regarde votre mémoire, on a l'impression que, d'abord, le projet de Péribonka ne semble pas être un projet qui est bon pour vous, puis en même temps, vous dites : «Bien, s'il y a des retombées, à ce moment-là le projet deviendrait acceptable». Est-ce que c'est comme ça qu'on peut comprendre la situation?

2475

C'est-à-dire que quand on lit...

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

2480

Oui.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

... à la lecture, on...

2485

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

Oui.

2490

**M. LOUIS DÉRIGER :**

... on sent qu'il y a une certaine nostalgie de perdre un milieu, de perdre des milieux naturels, de perdre des possibilités de développement et, en même temps, on dit, bon, à la fin : «Bien, s'il y a des compensations, bien, on... ça va être acceptable». C'est comme ça qu'on peut comprendre votre mémoire?

2495

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

Alors, j'ai... quand on parle de projet, on parle de développement, quand on parle de développement, je pense que c'est... chez nous, je pense qu'on s'est tenu à fleur de l'eau parce qu'on a développé, ça fait qu'on ne peut pas être contraire au développement. Donc, on a survécu grâce à ça. On n'empêchera sûrement pas quelqu'un de se développer, ni une société, ni une compagnie.

2500

2505

Ce qui arrive, c'est qu'il y a toujours des conséquences, puis on a... je vous donne peut-être l'exemple du flottage, même si on s'était plaint contre le flottage, le bois flotte, l'eau se ternit, tu veux pêcher, tu es à travers des milliers de tonnes de «pitounes» dans la rivière, là, ça fait que... quand tu ne dis jamais rien, l'eau passe, puis tu n'as rien à dire, puis tout se passe, puis tu ne fais rien.

2510

Ça fait qu'on... il faut être pertinent, il faut dire, là : «Écoute, il se passe quelque chose, on a un mot à dire», voilà, la tribune nous est donnée, puis on le fait avec respect, je pense.

**LA PRÉSIDENTE :**

2515

On comprend que vous demandez des mesures... que les mesures soient plus rigides et qu'elles soient faites... on comprend de votre mémoire que les... d'expériences antérieures, il y a eu des déceptions, puis que... au niveau des mesures pour... de remplacement ou de compensation ou de préservation du milieu, vous tenez à ce qu'il y ait une certaine... ce que

2520

vous dites, une certaine rigidité puis une... pour l'application des mesures?

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

2525

Je ne voudrais pas vous dire qu'on devrait traiter les autres comme on est traité, parce que ce n'est pas nécessairement un bon processus, mais je peux vous dire que chez nous, on a construit une... en tout cas, sur les bords... sur les abords de la Rivière Péribonka, on a construit une passerelle, à peu près quoi, douze quinze cents (1200-1500) pieds à peu près, oui, quinze cents (1500) pieds, on a... on était sur les abords de la Rivière Péribonka, puis on a installé des pieux dans la rivière pour mettre une passerelle dessus, c'est des pieux vissés. Si je prenais

2530

peut-être environ trois (3) fois la superficie de ces deux (2) tables-là, ce serait la somme... en tout cas, du moins, ce serait la superficie de l'ensemble des poteaux qu'on a plantés dans la rivière. Puis si je vous disais, tous les problèmes qu'on a eus pour réussir à faire ça, c'est quand même... en tout cas, tous les gens qui le voient, tous les ministères et toutes les instances, entre autres la Corporation du circuit cyclable, la MRC, et cetera, qui voient ce projet-là aujourd'hui, le

2535

ministère des Transports... parce qu'on roulait sur la Route 169 à bicyclette à travers les vans, quelque chose de mortellement dangereux, tout le monde, aujourd'hui, est... aime ce projet-là, puis le trouve pertinent.

2540

Mais on a eu tellement de difficultés pour si peu de choses que je me dis... on se disait : «Qu'est-ce qui...»... c'est pour ça que je vous disais : «On ne devrait pas traiter les autres comme on est traité», mais on a été traité si rudement, puis si difficilement pour réussir à réaliser un petit projet comme ça, je me dis : «Comment ça se fait qu'on fait un gros projet comme ça, puis personne se pose des questions?».

2545

En tout cas, si nous, on a été traité rigoureusement pour réaliser un petit projet qui était bénéfique pour tout le monde, pour éviter qu'il y ait des gens qui se fassent écraser dans la rue, je pense que ça mérite d'être sensible à ce qui nous arrive, autant sur notre eau que sur notre territoire.

2550

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie de votre participation.

2555

**M. JEAN-CLAUDE DUCHESNE :**

Ça me fait plaisir, madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

2560 Merci.

Alors, je vais appeler un dernier intervenant pour cet après-midi. Alors, pour l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, messieurs Jean-Robert Larouche, messieurs... monsieur Errol Fillion et François Laperrière. Bienvenue.

2565

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

Madame la résidente, Messieurs les commissaires, bonjour, merci de nous recevoir.

2570

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous demanderais de vous identifier pour le...

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

2575

Voilà. Alors...

**LA PRÉSIDENTE :**

2580

... le sténotypiste.

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

... on va commencer ici.

2585

**M. RAYMOND LAMARRE :**

Moi, ce n'est pas François Laperrière, c'est Raymond Lamarre.

2590

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

Qui remplace François Laperrière.

**M. RAYMOND LAMARRE :**

2595

Qui remplace François. De Cégertech...

**LA PRÉSIDENTE :**

2600

Excusez-moi.

**M. RAYMOND LAMARRE :**

... firme régionale, membre de l'AICQ.

2605

**M. ERROL FILLION :**

Errol Fillion, membre du Groupe-Conseil Génivar, membre de l'AICQ.

2610

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

Et mon nom est Jean-Robert Larouche, donc, je suis président de la firme Cégertech. Et je vous présente le mémoire de l'AICQ à titre de président ex officio de l'AICQ.

2615

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous vous écoutons.

2620

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

Bon. Alors, vous avez déjà, donc, pris connaissance de notre mémoire...

**LA PRÉSIDENTE :**

2625

Tout à fait.

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

2630

... ce que je vais faire... vous avez remarqué qu'il était quand même assez condensé, alors, je vais en ressortir ce qui m'apparaît être la substance, j'ai... je vais peut-être faire sauter certains paragraphes, non pas pour en minimiser l'importance, mais parce qu'ils tiennent plus de l'argumentaire que du fond.

2635

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça nous donne encore plus...

2640

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

... voir à certaines discussions.

**LA PRÉSIDENTE :**

2645

... de temps pour vous poser des questions.

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

2650

Voilà!

Alors, d'abord, quelques mots sur l'Association des ingénieurs-conseils du Québec.

2655

C'est une association qui regroupe plus d'une centaine de firmes d'ingénieurs-conseils et ces firmes-là, collectivement, emploient douze mille (12 000) personnes et, ces douze mille (12 000) personnes, représentent à peu près quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des emplois dans le domaine du génie conseil au Québec, l'autre dix pour cent (10 %) étant dans les firmes qui ne sont pas membres de l'Association.

2660

Ici au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le génie conseil, c'est six cents (600) emplois approximativement, six cents (600) à six cent cinquante (650) emplois dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2665

D'où vient l'intérêt de l'AICQ maintenant pour le projet de la Péribonka? En se présentant devant notre bureau, dans le fond, on agit en conformité avec le Code de déontologie de l'AICQ qui stipule notamment que les membres doivent exercer leur profession en veillant aux intérêts socio-économiques de la société et en protégeant la santé et la sécurité du public, ceci fait partie du Code de déontologie de l'Association et vous comprendrez, donc, qu'un projet comme celui-là suscite notre intérêt.

2670

Abordons la justification du projet.

2675

L'AICQ se préoccupe de plus en plus du ralentissement majeur que connaît le Québec en matière d'investissement dans la production d'énergie au Québec. Entre quatre-vingt-onze (91) et quatre-vingt-dix-neuf (99), ces investissements sont passés d'un peu plus de deux milliards de dollars (2 MM \$) à six cent quarante millions (640 M \$), dont un cent soixante millions (160 M \$) pour le strict parc éolien de Matane.

2680

Est-il nécessaire de rappeler qu'une cause fondamentale de la crise d'énergie qui a été vécue en Californie, c'était précisément l'incapacité... leur incapacité à construire pendant une dizaine d'années des ouvrages de production d'énergie?

2685

À notre avis, le projet se justifie d'abord en raison d'un problème pressant de puissance. Le marché de l'électricité est caractérisé par deux (2) éléments, comme vous le savez, celui de l'énergie et celui de la puissance, la puissance qui permet de faire face aux demandes de pointe. Au chapitre de la puissance de pointe, la situation du Québec est particulièrement préoccupante. Il y a quelques mois, en janvier deux mille trois (2003), alors que le Québec faisait face à une vague de froid très importante, et ce n'était pas un record historique, Hydro-Québec a enregistré une pointe de plus de trente-cinq mille (35 000) mégawatts, une pointe qui, initialement, ne devait pas... ne devait se produire qu'en deux mille huit (2008), selon les prévisions de la Société d'état.

2690

Cet équilibre entre l'offre et la demande de puissance est donc très fragile et cette fragilité ira encore en s'accroissant. Dans les faits, pour faire face à la croissance de la demande

2695 d'électricité lors des périodes de pointe, il faudrait augmenter la puissance installée au rythme d'approximativement quatre cents (400) mégawatts par année.

2700 La mise en service de la Centrale de Péribonka en deux mille huit (2008) ne comblera qu'une partie de ce besoin, mais contribuera de façon très significative à atténuer les écarts entre l'offre et la demande. Tout retard dans la mise en service, ou encore toute réduction de la puissance installée à Péribonka, obligerait Hydro-Québec à s'approvisionner à partir d'énergie provenant soit du thermique, soit du nucléaire. L'AICQ croit qu'une telle situation causerait des préjudices graves à la société québécoise, tant du point de vue économique qu'environnemental.

2705 En deuxième lieu, l'urgence d'agir constitue également une justification de ce projet. Afin de respecter l'échéancier très serré que s'est fixé Hydro-Québec, il est indispensable que toutes les autorisations gouvernementales soient délivrées le plus rapidement possible de façon à ce que les travaux puissent démarrer comme prévu au printemps deux mille quatre (2004). Sinon, les séquences de construction du barrage seront profondément perturbées par les conditions hivernales.

2710 Bref, si les autorisations ne sont pas délivrées pour le début de mars deux mille quatre (2004), on peut s'attendre à ce que la mise en service de la Centrale soit reportée d'une année. Connaissant l'évolution de l'offre et de la demande, non seulement en puissance, mais aussi en énergie, le Québec va se retrouver dans une situation où il devra s'approvisionner en électricité sur le marché à court terme, le marché SPOT. Et comme on le sait, l'énergie disponible sur ce marché est à la fois coûteuse et d'origine thermique le plus souvent, avec des conséquences environnementales et économiques importantes.

2720 Ce projet se justifie également en raison du fait que l'énergie constitue un facteur de croissance au Québec. On peut difficilement trouver un meilleur exemple que celui du Saguenay-Lac-Saint-Jean, où l'impact du développement hydroélectrique sur le développement économique a vraiment été majeur. C'est vraiment le développement hydroélectrique qui lui a donné sa base industrielle, qui lui a donné, en fait, sa couleur principale actuelle. L'aménagement de la Centrale Péribonka vient ainsi compléter le développement hydroélectrique de cette rivière, déjà débuté dans les années mille neuf cent cinquante (1950).

2730 Et finalement, nous considérons que le projet Péribonka constitue un choix judicieux. L'AICQ est en accord avec l'approche d'Hydro-Québec pour la justification de ses projets. Pour être retenus, ceux-ci doivent répondre aux trois (3) conditions suivantes : être rentables à la lumière des conditions du marché, être acceptables du point de vue environnemental et conformes aux principes de développement durable, être accueillis favorablement par les communautés locales.

2735 Dans le cas du projet de la Centrale Péribonka, on constate que toutes ces conditions sont remplies. Brièvement, à un coût estimé, de façon préliminaire par Hydro-Québec, entre cinq cents (5 ¢) et six cents (6 ¢) le kilowattheure, le projet de la Centrale Péribonka se situe en bas du coût moyen du dernier appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, qui était de six virgule un cents (6,1 ¢) par kilowattheure.

2740 Du point de vue environnemental, le projet permet de mettre en valeur le plein potentiel de la Rivière Péribonka déjà exploitée en partie. C'est là qu'on y retrouve les centrales, donc, que vous connaissez, Chute-à-la-Savane, Chute-du-Diable et Chute-des-Passes.

2745 Enfin, Hydro-Québec a conclu une entente avec la communauté autochtone de Mashteuiatsh et a mis en place un comité conjoint CRCD Hydro-Québec, tout cela dans le but d'assurer la maximisation des retombées locales.

Alors, parlons de ces retombées économiques à notre tour.

2750 Les retombées économiques locales, telles qu'évaluées par Hydro-Québec, sont réalistes et conformes aux résultats obtenus lors de projets similaires récents, les projets comme SM-3 ou Toulnostouc. Ces retombées sont considérables, on parle de trois cent quarante-cinq millions (345 M \$) en retombées directes, de deux mille cinq cents (2500) années personnes dans la région entre deux mille quatre (2004) et deux mille huit (2008). La région du  
2755 Saguenay-Lac-Saint-Jean est particulièrement bien placée pour maximiser ces retombées, et même dépasser les prédictions d'Hydro-Québec à ce chapitre; en tout cas, souhaitons-le.

L'expertise internationalement reconnue des firmes d'ingénierie québécoises dans la conception d'ouvrage hydroélectrique est, encore aujourd'hui, source de fierté collective.  
2760 Toutefois, cette expertise ne doit pas être prise pour acquise si des projets hydroélectriques, comme celui de la Centrale Péribonka, sont essentiels pour maintenir cette expertise québécoise à la fine pointe des développements technologiques. Hein, sans projet, il n'y a pas d'expertise qui se développe, puis il n'y a pas d'expertise qui s'exporte.

2765 La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est particulièrement bien pourvue en firmes d'ingénierie de qualité disposant de ressources spécialisées bien préparées pour œuvrer sur le projet de la Centrale Péribonka. On pourra discuter tout à l'heure pourquoi c'est particulier aux firmes de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2770 Pour ce qui concerne les retombées économiques à travers les firmes d'ingénierie, il est peut-être important de signaler que, en ingénierie, tout dollar qui est payé à une firme d'ingénierie retourne essentiellement dans l'économie locale, hein, parce que ce sont des services et ça va en salaires et ça va en paiement de services de support pour faire fonctionner les firmes, hein, et ce sont des retombées importantes parce que ce sont des retombées immédiates et complètes.

2775 Si on compare, par exemple... je ne sais pas, un simple exemple, une entreprise de construction qui fait une excavation, il y a une bonne partie des coûts... ça peut être un contrat de cinquante millions (50 M \$), il y a une bonne partie des coûts qui va au paiement de la machinerie, là, tu sais, au remboursement des... à titre des engagements, et cetera, alors que  
2780 dans le cas de l'ingénierie, en principe, la retombée est immédiate dans l'environnement et presque complète.



Alors, tout cela crée des ouvertures en région pour la relève et ça contribue à la rétention en région d'une main-d'œuvre qualifiée et bien rémunérée.

2785

À l'échelle du Québec, le même raisonnement s'applique également et les firmes d'ingénierie québécoises qui compétitionnent au plan international ont un besoin vital de cette opportunité unique que représente la réalisation de projets majeurs, tel celui de la Péribonka.

2790

Quelques mots sur les aspects environnementaux.

Les informations sur lesquelles nos commentaires sont basés proviennent essentiellement des documents ou des informations publiées par Hydro-Québec, et nous avons pensé vous donner un peu quel était... qu'est-ce que ça nous suscitait comme commentaires, ces informations-là.

2795

Alors, l'AICQ constate que le choix du site préconisé par Hydro-Québec permet à la fois de limiter la superficie inondée des terres, on parle à peu près trente-deux (32) kilomètres carrés, et de maximiser le potentiel hydroélectrique résiduel de la Rivière Péribonka. Le site choisi permet donc de ne pas perturber davantage le milieu naturel de la Rivière Manouane par une implantation des ouvrages de retenue en amont de la confluence des rivières Manouane et Péribonka. Cette précaution n'est pas sans importance car la majorité des ouananiches du secteur vont frayer dans la Manouane et qu'ainsi le projet n'entravera pas cette activité ou... n'aura pas d'impact sur cette activité.

2800

2805

Le choix du site PK151.8, fait par Hydro-Québec, est également logique sur le plan de la maximisation du potentiel énergétique résiduel de la Rivière Péribonka, par rapport au site PK176.5, et ce même si ce site, le 151.8, occasionne une inondation de terre. En effet, le gain énergétique qui en résulte est très significatif, on parle d'un térawattheure, et le zone inondée est de trente-deux (32) kilomètres carrés, donc relativement petite. À titre d'exemple, un projet comme celui de la Baie James a occasionné une inondation moyenne de cent soixante-quinze (175) kilomètres carrés pour chaque térawattheure d'énergie produite, sans que cela ne soit jugé excessif par rapport à d'autres projets hydroélectriques majeurs dans le monde.

2810

En fait, il est clair pour l'AICQ que le projet de la Centrale Péribonka fait partie de ces projets majeurs où les impacts environnementaux sont relativement faibles et ils peuvent être atténués par des mesures de mitigation en comparaison des gains économiques substantiels pour l'ensemble de la société québécoise. Le fait que la Rivière Péribonka soit déjà harnachée y est évidemment pour quelque chose.

2815

2820

En conclusion, l'AICQ appuie le projet de la Centrale Péribonka car il constitue, à son point de vue, un élément indispensable dans la sécurisation de l'approvisionnement énergétique du Québec.

2825

L'AICQ souhaite également que les éléments suivants soient pris en compte par Hydro-Québec : que les politiques Approvisionnements d'Hydro-Québec continuent de maintenir les mécanismes permettant de maximiser les retombées économiques locales; qu'en matière de

2830 services d'ingénierie, Hydro-Québec tient compte du potentiel exceptionnel d'expertise disponible au Saguenay Lac Saint-Jean; finalement, que les autorités gouvernementales fassent tout en leur pouvoir pour harmoniser leur processus afin d'éviter les autorisations requises... afin d'émettre les autorisations requises rapidement et ainsi permettre à Hydro-Québec de réaliser le projet à l'intérieur de l'échéancier prévu.

2835 Alors voilà, pour l'essentiel, les réflexions qu'a provoquées chez l'AICQ ce projet de la Péribonka.

**LA PRÉSIDENTE :**

2840 Alors, je vous remercie.

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

Je vous en prie.

2845 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'irais d'une première question.

2850 Vous faites... vous relevez dans votre intervention le potentiel exceptionnel au niveau ingénierie pour la région. Vous parlez aussi, dans vos recommandations, de voir à une amélioration des retombées, donc on comprend, amélioration en fonction de ce qui est proposé actuellement pour maximiser les retombées, c'est bien ça?

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

2855 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2860 Alors, j'aimerais vous entendre sur... il y a eu plusieurs interventions jusqu'à maintenant, il y a eu plusieurs questionnements aussi au niveau de la... lors de la première partie d'audiences, sur tout le principe du fractionnement des lots.

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

2865 C'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2870 Bon. Alors, on a des positions différentes qui ont été proposées. Il semble y avoir, de la part du milieu, beaucoup d'attentes en regard de la... du fractionnement versus juste... avec des sous-contractants et tout ça...

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

2875

Hum hum.

**LA PRÉSIDENTE :**

2880

... alors, j'aimerais vous entendre là-dessus. Ils ont donné des exemples, SM-3 versus Toulnostouc, deux (2) exemples régionaux, savoir le projet d'Alcan à Alma, celui à Laterrière.

2885

Là, j'aimerais vous entendre sur le principe du fractionnement des lots pour votre industrie, votre... c'est-à-dire votre... vos membres. Est-ce que, pour vous, ça peut avoir des impacts soit positifs ou négatifs sur soit la qualité, l'échéancier ou le coût ou, à la limite, la sécurité?

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

2890

Hum hum. Bon. Alors, si vous voulez, on va faire une différence entre le fractionnement des lots aux fins de construction, c'est-à-dire pour multiplier le nombre d'entrepreneurs, et cetera, pour... et de sous-traitants pour favoriser un plus large éventail, là, de participants. Alors, ça, c'est un des problèmes de gestion du promoteur, et l'autre partie, c'est le fractionnement de l'ingénierie.

2895

Alors, l'ingénierie peut se fractionner dans un projet comme celui-là, mais il y a vraiment une limite au fractionnement, et très rapidement, on en arrive à une limitation sur le nombre de lots qui peuvent être créés pour l'ingénierie, hein? Parce qu'en matière d'ingénierie, il faut que chaque firme qui est choisie puisse assumer sa responsabilité professionnelle et, étant donné que dans un projet comme celui-là, il peut y avoir beaucoup d'interfaces, le fractionnement des lots est relativement limité.

2900

Maintenant, il y a des lignes pointillées possibles, hein, et ce que l'on dit, dans le fond, c'est que dans une région comme la nôtre, on insiste pour que Hydro-Québec connaisse bien les ressources disponibles localement et qu'elle les utilise au maximum compte tenu de ces contraintes-là qui sont essentiellement des contraintes d'imputabilité professionnelle, hein? Par exemple, on peut aménager une centrale avec trois (3) turbines, on ne peut pas donner une turbine à des firmes différentes, il faut que tout ça, ce soit conçu de façon intégrée et on ne peut pas arriver à se séparer tout ça, hein?

2910

Alors donc, en ce qui concerne... en tout cas, si on veut regarder un peu une comparaison de ça, pour l'usine d'Alcan, il en a été souvent fait mention ici, en réalité il y a eu sept (7) firmes de professionnels qui ont travaillé dans ce projet-là, tous les professionnels inclus et, là-dessus, il y avait deux (2) firmes d'architectes, il y avait une firme de gestionnaires et les autres, c'était des firmes d'ingénierie, donc il y en avait quatre (4) firmes d'ingénierie, hein? Maintenant, chacune avait son champ bien identifié, là, et si, par exemple, il y en avait une qui

2915

était responsable de l'usine d'électrolyse comme telle, ça ne se sépare pas, ça, il faut que tu aies l'usine d'électrolyse au complet.

2920 Et, par contre, c'était vrai pour ce projet-là, mais c'est vrai aussi pour un projet comme Manouane, il y a beaucoup de besoins périphériques à un projet comme celui-là, ligne de transport d'énergie, poste de transformation, route d'accès, campement, il y a beaucoup de choses qui... et ce que l'on dit, dans le fond, et ce que l'AICQ essaie de promouvoir un peu partout lorsqu'il y a des projets en région, c'est que ce qui peut être fait isolé, sans impact sur la  
2925 responsabilité globale du projet, doit être fait dans la mesure du possible, là. Et c'est ça essentiellement... et ça, là-dessus, de par son histoire, Hydro-Québec connaît la façon de fractionner, mais pour autant qu'il y ait une vraie volonté de le faire et qu'il y ait une bonne connaissance des ressources disponibles dans le milieu aussi.

2930 Et je vous dis... je vous parlais... je vous disais tout à l'heure qu'on allait revenir un peu...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

2935

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

... sur pourquoi...

2940 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça.

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

2945

... au Saguenay, c'est comme ça, dans le fond, Saguenay, c'est une des rares régions au Québec où il y a des producteurs d'énergie indépendants, hein, privés, qui sont Alcan, qui sont Abitibi Consol, qui sont Elkem Métal, et il y a également Ville de Jonquière qui était séparée d'Hydro-Québec, là.

2950

Mais si on regarde les privés, l'existence, donc, de ces producteurs-là a permis de développer une expertise simplement parce qu'elle est là, hein? Dans le fond, Alcan, c'est un mini Hydro-Québec, hein, ils produisent l'énergie, ils la transforment, ils la transportent, ils la distribuent, c'est vraiment la même chose.

2955

Alors, certaines firmes dans la région ont eu l'occasion de... évidemment, de travailler avec ce partenaire-là, des producteurs d'énergie, et c'est ce qui a permis éventuellement d'amener cette expertise-là dans d'autres domaines avec d'autres clients. Alors, ça s'est créé. Donc... mais aujourd'hui, c'est là, ça.

2960

2965 Alors, par exemple, ce serait difficile de trouver, en Gaspésie, des firmes qui ont le même type d'expertise en production d'énergie, pas parce qu'ils sont plus ou moins fins, mais parce que ce type d'environnement industriel-là n'existe pas là-bas. Alors, c'est ce qui fait la différence. Et on pense que, au Saguenay, il y a un bon réservoir, dans lequel on voudrait bien que Hydro-Québec puise au maximum pour participer à ce projet-là.

2970 Maintenant, le fractionnement, encore une fois, il a ses limites et ces limites, normalement, en matière d'ingénierie, ça s'établit... c'est vraiment la ligne au-delà de laquelle on ne peut plus assumer les responsabilités de ce que l'on fait, à cause des interfaces, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2975 Mais quand vous parlez d'amélioration avec ce qui est proposé actuellement, ce serait dans quel champ d'intervention?

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

...

2980 **LA PRÉSIDENTE :**

D'améliorer... quand vous dites, vous parlez d'amélioration des retombées qui pourrait...

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

2985

Oui. En fait...

**LA PRÉSIDENTE :**

2990

... aller...

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

2995

... on parle de maximiser les retombées...

**LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum.

3000 **M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

3005 ... hein? Ça veut dire que... c'est sûr que s'il n'y a aucune préoccupation pour cet aspect-là, il y en aura moins. Alors, ce qu'on veut faire, nous, c'est sensibiliser le promoteur au fait qu'il y a une espèce de devoir, dans le fond, pour des raisons sociales, je dirais, de fouiller, de scruter et de s'assurer que ce qui est là, O.K., est utilisé à bon escient.

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, dans le rôle de ce fameux comité de maximisation...

3010

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

Oui.

3015

**LA PRÉSIDENTE :**

... auprès d'Hydro-Québec?

3020

Est-ce qu'il y a eu des suggestions qui ont été faites à quelques reprises sur... pour aider à favoriser la percée, si on peut dire, des entreprises régionales dans l'ensemble des travaux et tout ça, il y a eu des propositions en terme de... pour favoriser dans le... les entrepreneurs généraux... les... pardon, les entrepreneurs régionaux dans tout le concept d'appel d'offres, c'est-à-dire qu'ils puissent avoir droit... il y a eu des propositions de... quatre cinq (4-5) jours avant, des conditions d'appel d'offres et tout ça.

3025

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

Bien...

3030

**LA PRÉSIDENTE :**

Qu'est-ce que vous en pensez en regard de... je comprends que c'est un objectif régional?

3035

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

Oui.

3040

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais vous représentez aussi une...

3045

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

Une industrie.

3050

**LA PRÉSIDENTE :**

... une industrie, qu'est-ce que vous en pensez, de cette proposition?

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

3055 Dans le domaine de l'ingénierie, le fait d'être ou non présent dans un appel d'offres ou de  
modifier les règlements concernant l'appel d'offres, et cetera, ce n'est pas vraiment pertinent  
parce que, dans la sélection des firmes d'ingénierie, il y a un processus qui s'appelle la sélection  
basée sur la compétence, que le promoteur connaît bien, et on ne demandera pas des  
soumissions à des firmes d'ingénierie pour rendre des services, on va faire une évaluation, une  
qualification des firmes et on va choisir un partenaire pour cela. Maintenant, encore faut-il que  
les partenaires potentiels ou la firme potentielle soit bien connue d'Hydro-Québec.

3060

Alors, c'est un peu ce sur quoi on veut mettre l'accent dans un contexte d'un projet qui est  
en région. Tu sais, c'est sûr qu'à Montréal, les firmes qui ont une spécialité en énergie sont très  
bien connues, là, hein?

3065 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, en fait, ce que vous nous dites, c'est que vaut mieux faire bien connaître le bassin  
actuel avant les appels d'offres que de proposer les appels d'offres avant les autres?

3070 **M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

Bien, forcément, hein... je dirais qu'il n'y a pas d'appel d'offres en ingénierie...

**LA PRÉSIDENTE :**

3075

Oui.

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

3080 ... de toute façon, il y a... il peut y avoir un concours, un... on demande des propositions  
de services, mais le plus souvent, ça se fait par un examen serré... en fait, c'est des... c'est un  
processus de qualification, O.K., et là, on doit démontrer qu'est-ce qu'on a comme bagage,  
qu'est-ce qu'on a fait, qu'est-ce qui nous reste, qu'est-ce qu'on a... et cetera, on doit se vendre...

**LA PRÉSIDENTE :**

3085

Donc, plus...

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

3090

... se présenter.

**LA PRÉSIDENTE :**

3095

... de privilégier une bonne connaissance des entreprises pour faire face aux attentes...

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

Ah oui.

3100 **LA PRÉSIDENTE :**

... du promoteur, quel qu'il soit?

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

3105

Oui. Par exemple, si une... Hydro-Québec rencontre une entreprise qui a une excellente expertise dans l'aménagement de chemins forestiers, parce que, pendant des années, elle était le fournisseur d'Abitibi Consol, hein? Bien, ça devient, dans le cadre d'un projet comme la Péribonka, un chemin d'accès de type forestier, s'il y en a un...

3110

**LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum?

3115 **M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

... -- je... j'en fais l'hypothèse -- cette firme-là est tout à fait qualifiée pour le faire, beaucoup mieux qu'une firme qui n'a fait que des routes à Montréal.

3120 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum?

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

3125

Comprenez-vous? Il y a... c'est des spécificités et, dans un projet, ça peut être découpé, ça. C'est le genre de chose qui peut être découpé.

Maintenant, Hydro-Québec, le promoteur fera toujours... s'assurera toujours que la firme à qui il donne un travail possède l'expertise nécessaire pour en assumer la responsabilité parce que la responsabilité professionnelle est collée après les individus, là, après les ingénieur qui font...

3130

**LA PRÉSIDENTE :**

3135

Oui.

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

3140

... le travail, là.



**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Autrement dit, d'être capable de livrer?

3145

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

Livrer, puis l'assumer après, là.

3150

**LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum. Financièrement?

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

3155

Alors, Hydro-Québec n'est pas intéressée à avoir une firme... à prendre une firme en disant : «Bien, en tout cas, de toute façon, elle est bien assurée, comme ça, je vais pouvoir la poursuivre», tu sais. Son but, c'est de ne pas poursuivre personne, là...

3160

**LA PRÉSIDENTE :**

Non.

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

3165

... c'est de bien faire le travail.

**LA PRÉSIDENTE :**

3170

C'est ça. Hum hum.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

3175

Vous avez bien expliqué, je pense, la question de toute l'ingénierie, mais au niveau des travaux, des lots de construction, comment ça se passe? Est-ce que... pour les ingénieurs, pour les surveillants de chantier, pour la gestion du chantier, est-ce que ça implique des difficultés ou vous... ou non, ou si ça... est-ce que ça accélère les échéanciers? Est-ce que ça prolonge les échéanciers? Qu'est-ce qui se passe en terme de construction?

3180

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

Ça peut amener certaines contraintes, O.K., certaines contraintes de temps, évidemment qui vont se traduire en contraintes monétaires.

3185 Et ce qu'on a observé dans le cas du projet usine d'Alma, c'est qu'il y a comme une ligne  
qui a été franchie, en se disant que... bon, imaginons que d'habitude, on ne va pas plus que vingt  
(20) lots, O.K., mais pour favoriser le développement d'une expertise locale, pour favoriser les  
retombées locales, et cetera, pour le projet l'usine d'Alma, on va accepter quarante (40). Bien là,  
il va y avoir une contrainte, oui, ça va être plus difficile, ça implique des frais de gestion  
3190 additionnels, c'est plus compliqué, mais ça, c'est le... ça dépend du point de vue du propriétaire.  
En l'occurrence, Alcan, compte tenu de ce qu'il veut faire avec... ou de la façon dont il veut gérer  
son... sa présence dans l'environnement social, bien lui, il a accepté de faire ça, là, tu sais, mais  
ça implique des contraintes additionnelles, et il y a une limite au-delà de laquelle on ne peut pas  
fractionner non plus, là, parce que là, ça devient... on passe plus de temps à gérer qu'à travailler,  
3195 là.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

3200 Mais selon vous, le fait que... par exemple, dans le cas de Péribonka, quand on a un  
échéancier serré, est-ce que ça peut être une des raisons qui fait qu'Hydro-Québec ne voudrait  
pas trop fractionner ses lots?

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

3205 Ce n'est pas en fractionnant beaucoup qu'on va accélérer l'échéancier, là, tu sais, il y a  
une limite, là.

Maintenant, je ne peux pas... je peux vous donner... je ne peux pas vous donner la limite,  
mais l'augmentation du fractionnement a des impacts sur l'échéancier. C'est... tu sais, c'est...  
3210 en fait, c'est toute une machine qui est plus lourde, tu sais, chaque entreprise a son installation  
au chantier, puis et cetera. Ça fait que, tu sais, il y a un optimum à viser vraisemblablement, là,  
avoir un chantier bien organisé.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

3215 En terme de qualité de travaux, est-ce que ça peut changer à ce moment-là aussi pour...

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

3220 S'il y en a trop?

**M. LOUIS DÉRIGER :**

... -- oui.

3225

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

Ah... peut-être, là, s'il y en a... c'est parce que tout dépend qu'est-ce qu'on entend par  
trop, là, tu sais. Mais il arrive un point où, effectivement, ç'a un impact sur la qualité des travaux,

3230 là, hein, puis c'est toujours la notion de qu'est-ce qui est acceptable, là, tu sais, et il peut avoir...  
passé outre à ce qui se fait habituellement peut être acceptable jusqu'à un certain point, mais  
pas... tu sais, il y a une limite, là, à ne pas franchir, d'après moi.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

3235

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

3240

Alors, nous vous remercions de votre participation.

**M. JEAN-ROBERT LAROUCHE :**

3245

Je vous en prie.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

3250

Alors, maintenant, je vais appeler monsieur Patrick Arnaud d'Hydro-Québec pour le droit  
de rectification des faits.

Alors, bonjour, monsieur Arnaud.

3255

**M. PATRICK ARNAUD :**

Bonjour.

Alors, ce sera très court, c'est concernant le mémoire du CLD.

3260

C'est un chiffre qui se retrouve dans plusieurs mémoires, c'est le cent quarante (140) lots,  
on parle de SM-3. Je voudrais préciser qu'il s'agit de cent quarante (140) contrats...

**LA PRÉSIDENTE :**

3265

Hum hum?

**M. PATRICK ARNAUD :**

3270

... ça veut dire que ce sont non seulement des contrats de construction, mais ce sont  
aussi des contrats de fourniture et aussi des contrats de services. Ça, c'est très important.

3275 SM-3, c'était un projet de deux point quatre milliards (2.4 MM \$), alors nous, on a aujourd'hui un projet de un point deux milliard (1.2 MM \$), donc comme ç'a été fait à SM-3, effectivement, il y a eu du fractionnement de contrats, mais il y a eu aussi beaucoup de sous-traitance. On peut dire qu'aujourd'hui, Péribonka, ça va probablement apporter de l'ordre de soixante-dix (70) contrats.

**LA PRÉSIDENTE :**

3280

Et c'était combien à SM-3?

**M. PATRICK ARNAUD :**

3285

Et à SM-3, on parlait de cent quarante (140) contrats.

**LA PRÉSIDENTE :**

3290

Cent quarante (140). Excusez-moi.

**M. PATRICK ARNAUD :**

3295

Donc, à peu près la moitié, hein, c'est deux (2) projets d'aménagement hydroélectrique avec barrage, donc c'est à peu près proportionnel.

3300

Et la chose aussi que je voulais dire, un peu en complément de ce qui vient d'être dit par monsieur Larouche, c'est que les contrats de génie civil, ils vont tous être mis en soumission et toutes les entreprises de la région, elles vont pouvoir soumissionner, que ce soit seule ou en consortium.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

3305

**M. PATRICK ARNAUD :**

O.K.?

**LA PRÉSIDENTE :**

3310

Merci.

3315

Juste peut-être... je vais en profiter pour une question en regard de SM-3 et du projet de Péribonka. Péribonka, vous nous aviez dit deux trois (2-3) lots maximums qui...

**M. PATRICK ARNAUD :**

Oui.

3320 **LA PRÉSIDENTE :**

... ne pourraient être...

**M. PATRICK ARNAUD :**

3325

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3330

... fractionnés, c'était combien à SM-3?

**M. PATRICK ARNAUD :**

Non, regardez, à Péribonka...

3335

**LA PRÉSIDENTE :**

Péribonka.

3340

**M. PATRICK ARNAUD :**

... j'avais parlé de deux (2) ou trois (3) gros contrats qui ne pourraient pas être fractionnés.

3345

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

**M. PATRICK ARNAUD :**

3350

Mais j'avais parlé aussi de trente-cinq (35) contrats... de l'ordre de trente-cinq (35) contrats pour ce qui est de la construction. Alors, maintenant, il faut rajouter à peu près le double parce qu'il y a tous les contrats d'approvisionnement et de services. Et à SM-3, je dirais qu'il y a eu trois (3) ou quatre (4) gros contrats et puis tout le reste... notamment, on a beaucoup publicisé le fractionnement d'un contrat de route, effectivement, un contrat de route, ça se fractionne très bien.

3355

**LA PRÉSIDENTE :**

3360

Parfait.

**M. PATRICK ARNAUD :**

O.K.?

3365

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

3370

Alors, je remercie tout le monde. Nous allons donc reprendre ce soir à dix-neuf heures (19 h), au même endroit.

Merci.

3375

**(ADVENANT 16 h 11, FIN DE LA SÉANCE)**

3380

**Je, soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle en cette séance prise au moyen de la sténotypie, le tout conforme à la loi.**

**Michel Olivier, s.o.**

3385

-----